



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Accréditation institutionnelle Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel)

Rapport d'évaluation externe | 10 novembre 2021



Contenu:

Section A – Décision du Conseil suisse d'accréditation

Section B – Accréditation selon la LEHE et proposition d'accréditation de l'AAQ

Section C – Rapport des expert-e-s

Section D – Prise de position de la HEP-BEJUNE



Section A

Décision du Conseil suisse d'accréditation

24 septembre 2021



Copie

Décision
du Conseil suisse d'accréditation

**Accréditation institutionnelle
de la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE**

I. Sources juridiques

Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), RS 414.20;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (ordonnance d'accréditation LEHE), RS 414.205.3;

Règlement du 12 mars 2015 relatif à l'organisation du Conseil suisse d'accréditation (ROrg-CSA).

II. Faits

La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE (ci-après la HEP-BEJUNE) a adressé au Conseil d'accréditation une demande d'admission à l'accréditation institutionnelle en date du 3 juin 2019.

La HEP-BEJUNE a choisi l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité AAQ comme agence d'accréditation.

Le Conseil d'accréditation a décidé le 27 septembre 2019 d'accepter la demande d'admission à l'accréditation institutionnelle de la HEP-BEJUNE et a transmis la documentation à l'AAQ.

L'AAQ a ouvert la procédure le 3 février 2020.

Sur la base du rapport d'auto-évaluation du 27 novembre 2020 et de la visite sur place (en téléprésence) du 30 au 31 mars 2021 à la HEP-BEJUNE, le groupe d'experts composé par l'AAQ a examiné si les standards de qualité selon la LEHE sont remplis et a rédigé son rapport à ce sujet (rapport préliminaire du groupe d'experts daté du 25 juin 2021).

Se fondant sur la documentation de la procédure, en particulier le rapport d'auto-évaluation et le rapport préliminaire du groupe d'experts, l'AAQ a formulé sa proposition d'accréditation et l'a adressée pour prise de position à la HEP-BEJUNE le 29 juin 2021.

Le 6 juillet 2021, la HEP-BEJUNE a adressé sa prise de position au sujet du rapport du groupe d'experts et de la proposition d'accréditation de l'AAQ.

Par son courrier en date du 4 août 2021, l'AAQ a adressé au Conseil d'accréditation le rapport et la proposition d'accréditation des experts, sa propre proposition d'accréditation ainsi que la prise de position de la HEP-BEJUNE.

III. Considérants

1. *Évaluation du groupe d'experts*

Dans son rapport, le groupe d'experts constate que la HEP-BEJUNE a mis en place un système d'assurance qualité qui lui permet de remplir les objectifs qu'elle se fixe. Le groupe d'experts affirme en outre que la qualité est au cœur de la gestion et de la vie quotidienne des collaborateurs de la haute école. Le groupe d'experts mentionne également comme points forts la collaboration étendue et participative avec les parties prenantes; l'attitude appréciative et exigeante de la direction de la haute école; et l'identité commune tangible de tous les membres de la haute école, y compris les étudiants.

Le groupe d'experts estime que les nombreux processus qualité de la HEP-BEJUNE représentent des efforts importants pour l'ensemble de la communauté de l'institution. Par conséquent, il considère important de chercher un équilibre entre les efforts consentis pour ces processus et les bénéfices qui en découlent.

Dans l'ensemble, le groupe d'experts conclut, par ses analyses et évaluations, que la HEP-BEJUNE dispose d'un système d'assurance qualité qui couvre tous les domaines et processus de la haute école. Par conséquent, le groupe d'experts considère que l'exigence globale pour l'accréditation institutionnelle selon l'article 30 LEHE est remplie.

Le groupe d'experts a identifié des lacunes nécessitant une correction par la mise en œuvre de conditions. Un seul domaine et deux standards sont concernés par ces lacunes: il s'agit du domaine 2 (gouvernance) et des standards 2.4 et 2.5.

Le standard 2.4 indique ceci: la haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles prend en compte un développement économiquement, socialement et écologiquement durable dans l'accomplissement de ses tâches. Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer qu'elle se fixe des objectifs en la matière et les met en œuvre.

Dans son analyse de ce standard, le groupe d'experts reconnaît que la HEP-BEJUNE se fixe des objectifs pour la durabilité. Toutefois, il remarque que «l'institution est actuellement dans une phase où elle doit confirmer dans les faits ce qu'elle avance dans ses objectifs. Les experts estiment le fait de concevoir la durabilité comme quelque chose de transversal comme positif, mais, selon eux ou elles, ceci n'est pas incompatible avec son intégration dans le système d'assurance qualité; ce qui manque encore actuellement».

Le groupe d'experts propose ainsi la condition n°1 suivante: la HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de la durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité.

Le standard 2.5 indique ceci: la haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles promeut dans l'accomplissement de ses tâches, pour le personnel et les étudiants, l'égalité des

chances et l'égalité dans les faits entre les hommes et les femmes. Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer qu'elle se fixe des objectifs en la matière et les met en œuvre.

Dans son analyse de ce standard, le groupe d'experts arrive «à une conclusion quasiment similaire à celle du standard» 2.4. «Les éléments mis en place sont récents et doivent encore se concrétiser dans le système d'assurance qualité. De plus, les experts considèrent que le sujet n'est pas encore traité de manière satisfaisante et qu'il y a un potentiel de développement important».

Le groupe d'experts propose ainsi la condition n°2 suivante: la HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de l'égalité (dans toutes ses formes) dans le système d'assurance qualité.

Le groupe d'experts estime que la nature des conditions proposées devrait permettre leur réalisation dans un délai de 18 mois et que la vérification devrait pouvoir être effectuée sur dossier.

2. Proposition d'accréditation de l'AAQ

L'AAQ considère dans sa proposition d'accréditation que l'analyse du groupe d'experts se réfère à tous les standards de qualité et que les conclusions sont pertinentes.

L'AAQ déclare en outre que les conditions proposées permettent de répondre au besoin identifié de développer davantage le système d'assurance qualité.

Dans sa proposition d'accréditation à l'attention du Conseil d'accréditation, l'AAQ fait sienne la proposition du groupe d'experts. En tenant compte des considérations précédentes et sur la base:

- du rapport d'auto-évaluation de la HEP-BEJUNE;
- du rapport du groupe d'experts;
- de la prise de position de la HEP-BEJUNE;

l'agence propose l'accréditation de la HEP-BEJUNE assortie des deux conditions suivantes:

Condition 1 (relative au standard de qualité 2.4):

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de la durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité.

Condition 2 (relative au standard de qualité 2.5):

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de l'égalité (dans toutes ses formes) dans le système d'assurance qualité.

L'AAQ considère que le délai proposé par le groupe d'experts de 18 mois convient pour remplir les conditions et confirme que la vérification de la réalisation des conditions peut être effectuée sur dossier.

3. *Prise de position de la HEP-BEJUNE*

Dans le cadre de sa prise de position, la HEP-BEJUNE exprime d'abord ses remerciements envers l'agence et le groupe d'experts. Elle relève qu'elle a apprécié le travail et l'attitude du groupe d'experts et les pistes de développement proposées. Par ailleurs, la haute école estime que les deux conditions proposées lui paraissent «fondées et justifiées dans la mesure où elles vont contribuer à renforcer l'assise des dispositifs relatifs à la durabilité et à l'égalité des chances».

La prise de position porte également sur les propositions de conditions du groupe d'experts, toutes deux reprises par l'agence, dans le cadre de sa proposition d'accréditation à l'intention du Conseil d'accréditation. La haute école confirme ainsi que les éléments mis en place pour les standards 2.4 et 2.5 sont récents et nécessitent d'être mis en oeuvre. La HEP-BEJUNE continue en indiquant que depuis la visite sur place, des mesures concrètes ont déjà été prises en nommant des exemples précis. En outre, elle apporte une précision relative à un constat lié à la condition 1 et émis par le groupe d'experts et repris dans le cadre de la proposition de l'agence: «Les experts estiment le fait de concevoir la durabilité comme quelque chose de transversal comme positif, mais, selon eux ou elles, ceci n'est pas incompatible avec son intégration dans le système d'assurance qualité; ce qui manque encore actuellement». La HEP-BEJUNE apporte une précision au sujet quant au supposé manque d'intégration de la durabilité au système d'assurance qualité: la haute école indique que cette déclaration n'est pas conforme à la réalité car l'ensemble des procédures et des pratiques pour documenter et améliorer la durabilité de l'institution est intégré dans un processus spécifique du système d'assurance qualité, intitulé «1.2 Conduite institutionnelle».

Cependant, la HEP-BEJUNE s'engage, dans sa prise de position, à remplir les conditions dans le délai proposé par le groupe d'experts et l'agence.

4. *Appréciation du Conseil suisse d'accréditation*

Le rapport du groupe d'experts et la proposition d'accréditation de l'AAQ sont complets et motivés. Ils permettent au Conseil d'accréditation de prendre une décision.

La proposition d'accréditation de l'AAQ démontre de manière convaincante que la HEP-BEJUNE remplit les exigences de l'accréditation institutionnelle selon l'article 30 de la LEHE, qui sont concrétisées par les standards de qualité (article 22 et annexe 1 de l'ordonnance d'accréditation). En particulier, la HEP-BEJUNE dispose d'un système d'assurance qualité qui couvre toutes les missions de la haute école et permet d'atteindre ses objectifs en tant que haute école pédagogique.

Le Conseil d'accréditation considère que les conditions proposées par le groupe d'experts, adoptées par l'agence et acceptées par la haute école sont fondées en principe. Les remarques faites par la haute école ne méritent pas qu'on s'y arrête ici, dès lors que les conditions proposées ne sont elles-mêmes pas contestées. Le Conseil d'accréditation estime toutefois que leur formulation mérite d'être précisée afin de constituer une base plus claire pour leur accomplissement et leur vérification. Par conséquent, il accepte ces conditions, en les précisant de la manière suivante:

La condition 1 (relative au standard de qualité 2.4):

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de la durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité.

est remplacée par:

La HEP-BEJUNE doit indiquer quels objectifs elle s'est fixés en matière de durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité et documenter comment son système d'assurance qualité permettra de mesurer le degré d'atteinte de ses objectifs.

La condition 2 (relative au standard de qualité 2.5):

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de l'égalité (dans toutes ses formes) dans le système d'assurance qualité.

est remplacée par:

La HEP-BEJUNE doit indiquer quels objectifs elle s'est fixés en matière d'égalité (dans toutes ses formes) et documenter comment son système d'assurance qualité permettra de mesurer le degré d'atteinte de ses objectifs.

Compte tenu du fait qu'il ne s'agit que de préciser des conditions, sans les aggraver ni en ajouter de nouvelles, il n'y a pas lieu de rouvrir la procédure en consultant la haute école.

Suite à la proposition du groupe d'experts et de l'agence et en prenant en compte la prise de position de la HEP-BEJUNE, le Conseil considère que le délai de 18 mois convient pour remplir les conditions. La vérification de la réalisation des conditions convient pour être effectuée sur dossier. En raison de la nature des conditions, le CSA décide de confier la vérification à deux experts mandatés par l'AAQ.

IV. Décision

Vu ce qui précède, le Conseil suisse d'accréditation décide:

1. La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE est accréditée en tant que haute école pédagogique sous réserve des conditions suivantes:
 - 1.1 La HEP-BEJUNE doit indiquer quels objectifs elle s'est fixés en matière de durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité et documenter comment son système d'assurance qualité permettra de mesurer le degré d'atteinte de ses objectifs.
 - 1.2 La HEP-BEJUNE doit indiquer quels objectifs elle s'est fixés en matière d'égalité (dans toutes ses formes) et documenter comment son système d'assurance qualité permettra de mesurer le degré d'atteinte de ses objectifs.

2. La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE doit livrer au Conseil d'accréditation un rapport sur la réalisation des conditions dans un délai de 18 mois suivant la décision du Conseil d'accréditation.
3. La vérification de la réalisation des conditions est effectuée sur dossier, par deux experts mandatés par l'AAQ.
4. L'accréditation est valable pendant sept ans à compter de la date de la présente décision d'accréditation, c'est-à-dire jusqu'au 23 septembre 2028.
5. L'information relative à l'accréditation est publiée sous forme électronique sur www.akkreditierungsrat.ch.
6. Le Conseil suisse d'accréditation délivre un certificat à la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE.
7. La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE obtient le droit d'utiliser le sceau «Institution accréditée selon la LEHE pour 2021-2028».

Berne, le 24 septembre 2021

Pour le Conseil suisse d'accréditation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jm Rapp'.

Pr Dr Jean-Marc Rapp, Président

Voie de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les trente jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall.



Section B

Accréditation selon la LEHE et proposition d'accréditation de l'AAQ

29 juin 2021

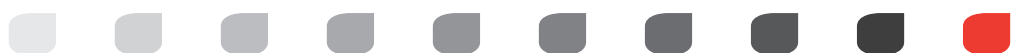


Table des matières

1	Cadre légal.....	1
2	Objectif et objet	1
3	Procédure	1
3.1	Entrée en matière.....	1
3.2	Calendrier.....	1
3.3	Groupe d'expert-e-s	2
3.4	Rapport d'autoévaluation	2
3.5	Prévisite et visite	3
3.6	Rapport des expert-e-s	3
3.7	Prise de position de la Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel)	3
4	Proposition d'accréditation de l'AAQ.....	3
4.1	Situation	4
4.2	Analyse	4
4.3	Proposition	5

1 Cadre légal

Selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011, l'accréditation institutionnelle est une condition pour le droit à l'appellation selon l'article 29 LEHE, l'octroi de contributions fédérales selon l'article 45 LEHE et l'accréditation de programmes. Elle s'applique à toutes les hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles, publiques et privées.

L'ordonnance d'accréditation LEHE du 28 mai 2015 (état au 1^{er} janvier 2015) concrétise l'article 30 LEHE relatif aux conditions d'accréditation ; elle précise les règles de procédure et les standards de qualité.

2 Objectif et objet

Avec la LEHE, la Suisse s'est dotée d'un instrument visant à contrôler l'accès à son paysage des hautes écoles. L'accréditation institutionnelle porte sur le système d'assurance qualité des hautes écoles, qui leur permet de garantir la qualité de leur enseignement, de leur recherche et de leurs prestations de services.

Le système d'assurance de la qualité est évalué à l'aide de standards de qualité par des expertes et experts externes qui apportent un regard objectif sur les démarches et mécanismes d'assurance et de développement de la qualité. L'objectif est d'apprécier si ces démarches et mécanismes forment un ensemble complet et cohérent permettant à la haute école de garantir la qualité et l'amélioration continue de ses activités, et ce, selon son type et ses caractéristiques spécifiques, tout en respectant le principe de proportionnalité entre les moyens engagés et les résultats obtenus. Un regard sur l'ensemble du système tous les sept ans permet à la haute école de faire le point régulièrement sur le développement et la cohérence des différents éléments mis en place.

3 Procédure

3.1 Entrée en matière

L'ordonnance d'accréditation LEHE fixe à l'article 4, alinéas 1 et 2, les conditions d'admission à la procédure d'accréditation et prévoit une décision d'entrée en matière par le Conseil suisse d'accréditation.

La Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel) (ou HEP-BEJUNE) était déjà, avant l'entrée en vigueur de la LEHE, une haute école pédagogique de droit public selon le droit cantonal. Elle remplit donc les conditions fixées à l'article 4, alinéa 2, de l'ordonnance d'accréditation LEHE et a été admise dans la procédure d'accréditation sans vérification des conditions visées à l'alinéa 1 dudit article.

3.2 Calendrier

27.09.2019	Entrée en matière
03.02.2020	Séance d'ouverture

21.09.2020	Séance de planification
27.11.2020	Remise du rapport d'autoévaluation
27.01.2021	Prévisite (en ligne)
30-31.03.2021	Visite sur place (en ligne)
25.06.2021	Version finale du rapport des expert-e-s
29.06.2021	Envoi à la HEP-BEJUNE du rapport des expert-e-s et de la proposition d'accréditation de l'AAQ pour signalement des erreurs factuelles et pour prise de position (le rapport devait être remis un mois plus tôt, le délai a été prolongé suite à une demande de l'AAQ à la HEP-BEJUNE)
13.08.2021	Prise de position de la HEP-BEJUNE (le délai pour la prise de position a été adapté au report de l'envoi du rapport des expert-e-s)
20.08.2021	Envoi au Conseil suisse d'accréditation du rapport des expert-e-s et de la proposition d'accréditation de l'AAQ
24.09.2021	Décision par le Conseil suisse d'accréditation

3.3 Groupe d'expert-e-s

La HEP-BEJUNE et l'AAQ ont défini ensemble le profil des expert-e-s. Suite à cela, une liste longue d'expert-e-s potentiels a été établie.

La liste longue a été validée par le Conseil suisse d'accréditation le 26.06.2020.

L'AAQ a constitué le groupe d'expert-e-s ci-dessous et en a informé la HEP-BEJUNE par écrit le 05.10.2020:

- Sophie Canellini, Université de Genève, directrice adjointe de l'IUFE, présidente du groupe d'expert-e-s
- Jérôme De Castro, HEP Valais, étudiant en filière FI
- Prof. Franco Gervasoni, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, directeur général
- Prof. Romuald Normand, Université de Strasbourg, professeur de sociologie pour la Chaire franco-chinoise sur les politiques d'éducation en Europe
- Nathalie Valière, HEP Vaud, professeure HEP associée, co-responsable du Centre Assurance Qualité

3.4 Rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation a été remis à l'agence selon le calendrier convenu. Le rapport ainsi que ses annexes étaient accessibles pour les expert-e-s sur l'extranet de l'institution. Le groupe d'expert-e-s est sensible à la volonté de fournir un rapport d'autoévaluation complet dans une mise en forme adéquate, afin d'en faciliter la compréhension. Le rapport se prononce sur tous les standards de qualité et comprend également les autres chapitres prévus par le guide de la procédure. Le rapport a permis au groupe d'expert-e-s de se préparer pour la visite sur place.

3.5 Prévisite et visite

La prévisite s'est déroulée en ligne et a permis de préparer les membres du groupe d'expert-e-s pour le processus d'évaluation de la HEP-BEJUNE selon la LEHE. Une première rencontre entre le groupe d'expert-e-s et la direction de la haute école a eu lieu. Les expert-e-s ont pu demander les documents complémentaires dont ils avaient encore besoin.

Tout comme pour la prévisite, la visite sur place s'est déroulée en ligne. La visite s'est déroulée de manière très satisfaisante et a permis au groupe d'expert-e-s de réunir les éléments pour rédiger son rapport. La visite s'est terminée par un débriefing en présence des personnes intéressées, pendant lequel les étapes suivantes de la procédure ont été annoncées. Dans un deuxième temps, la présidente du groupe d'expert-e-s a présenté les premiers résultats provisoires de l'évaluation externe de la HEP-BEJUNE.

3.6 Rapport des expert-e-s

Le rapport du groupe d'expert-e-s a été remis à l'agence selon le calendrier adapté (voir chapitre 3.2). Il a pu être transmis à la HEP-BEJUNE pour commentaire le 29 juin 2021, en même temps que la demande d'accréditation de l'AAQ.

3.7 Prise de position de la Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel)

La prise de position de la HEP-BEJUNE est parvenue au directeur de l'AAQ le 6 juillet 2021. Le recteur y exprime ses remerciements envers l'agence et le groupe d'expert-e-s. Il constate que les expert-e-s émettent des recommandations pertinentes.

La prise de position apporte également une précision sur la proposition d'accréditation de l'agence de la section B, chapitre 4 (ci-dessous). Cette dernière mentionne que l'intégration de la durabilité manque encore dans le système d'assurance qualité de l'institution. Ce passage est repris de l'analyse des expert-e-s au standard 2.4. Le recteur précise que cet élément est intégré dans un processus de conduite opérationnelle. L'AAQ partage l'avis que cette phrase prête à confusion, mais n'influence pas la condition qui exige une plus grande intégration de la durabilité dans le système d'assurance qualité (il en va de même pour la condition du standard 2.5). Dès lors, et afin de ne pas compliquer la lecture de la proposition de l'agence, du rapport des expert-e-s et de la prise de position de la HEP-BEJUNE, le directeur de l'AAQ ne souhaite pas modifier le texte de la section B, chapitre 4. Il estime que ce chapitre ainsi que la prise de position de l'institution suffisent à clarifier la situation.

Finalement, la HEP-BEJUNE s'engage dans sa prise de position à remplir les conditions dans le délai imposé.

4 Proposition d'accréditation de l'AAQ

La procédure d'accréditation institutionnelle est conçue comme une « évaluation par les pairs ». Chaque rapport d'un groupe d'expert-e-s est donc un instantané d'une institution ; en conséquence, les rapports des groupes d'expert-e-s ne permettent pas de faire des comparaisons entre les hautes écoles. D'autre part, les demandes d'accréditation doivent être cohérentes : les mêmes résultats doivent conduire aux mêmes propositions.

Dans sa proposition, la direction de l'AAQ examine la question de savoir si le raisonnement du groupe d'expert-e-s est cohérent (basé sur les standards et des preuves) et s'assure de la cohérence avec les procédures précédentes.

4.1 Situation

La HEP-BEJUNE est une institution intercantonale de droit public, fondée il y a près de vingt ans par et pour les trois cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Elle emploie environ 180 personnes et est active dans trois cantons : Berne (site de Bienne), Jura (site de Delémont) et Neuchâtel (site de La Chaux-de-Fonds). Son siège social est situé à Delémont.

La HEP-BEJUNE accueille en moyenne plus de 600 étudiant-e-s par an, qui sont formé-e-s aux métiers de l'enseignement à tous les niveaux de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. En plus d'un programme de formation en éducation spécialisée, la HEP-BEJUNE propose divers cours postgrades et assure la formation continue des quelque 6000 enseignant-e-s en exercice dans la région BEJUNE.

C'est l'une des rares écoles HEP en Suisse à offrir l'éventail complet de la formation initiale (primaire, secondaire 1 et 2, besoins spéciaux), continue et postgrade. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, elle mène des recherches dans les domaines de la pédagogie, de la didactique et des sciences de l'éducation. Elle fournit également des services destinés principalement à des publics extérieurs à la HEP. Dans ce cadre, elle fournit des ressources documentaires et multimédias à la communauté éducative.

4.2 Analyse

Recommandation d'accréditation du groupe d'expert-e-s

Dans son évaluation globale finale (section C, pp. 26-27), le groupe d'expert-e-s constate « que la HEP-BEJUNE a mis en place un système d'assurance qualité qui lui permet de remplir les objectifs qu'elle se fixe. De manière générale, l'institution est à l'écoute des parties prenantes et offre un cadre apprécié par l'ensemble de sa communauté. Ce n'est pas pour autant que la HEP-BEJUNE se repose sur ses acquis : en effet, la haute école cherche à s'améliorer en permanence en évaluant ses activités et ses résultats. » Le groupe d'expert-e-s affirme en outre que la qualité est au cœur de la gestion et de la vie quotidienne du personnel. Le groupe d'expert-e-s mentionne également comme points forts la collaboration étendue et participative avec les parties prenantes ; le soin apporté au développement d'outils spécifiques ; l'attitude appréciative et exigeante de la direction de la haute école ; et l'identité commune tangible de tous les membres de la haute école, y compris les étudiant-e-s.

Ce qui ressortait déjà à la lecture du rapport d'autoévaluation a été confirmé par les témoignages lors de la visite de l'institution, les nombreux processus qualité de la HEP représentent des investissements importants pour l'ensemble de la communauté de l'institution. Il est important aux yeux des expert-e-s de chercher l'équilibre entre les investissements et les bénéfices de ces processus.

Dans l'ensemble, le groupe d'expert-e-s conclut, par ses analyses et évaluations, que la HEP-BEJUNE dispose d'un système d'assurance qualité qui couvre tous les domaines et processus de la haute école. Par conséquent, le groupe d'expert-e-s considère que l'exigence globale pour l'accréditation institutionnelle selon l'article 30 LEHE est remplie.

Le groupe d'expert-e-s estime qu'il est possible d'évoluer dans deux domaines :

- Durabilité (art. 30, para. 1, let. a, n° 6, LEHE ; standard 2.4)
- Egalité des chances et égalité dans les faits entre les hommes et les femmes (art. 30 al. 1 let. a n° 5 LEHE ; standard 3.4)

et formule deux conditions.

Dans son analyse du standard 2.4, le groupe d'expert-e-s reconnaît que la HEP-BEJUNE se fixe des objectifs pour la durabilité. Toutefois, il remarque que « l'institution est actuellement dans une phase où elle doit confirmer dans les faits ce qu'elle avance dans ses objectifs. Les expert-e-s estiment le fait de concevoir la durabilité comme quelque chose de transversal comme positif, mais, selon eux ou elles, ceci n'est pas incompatible avec son intégration dans le système d'assurance qualité ; ce qui manque encore actuellement. » Le groupe d'expert-e-s propose donc une condition :

Condition 1 (standard 2.4)

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de la durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité.

Dans son analyse du standard 2.5, le groupe d'expert-e-s arrive « à une conclusion quasiment similaire à celle du standard » 2.4. « Les éléments mis en place sont récents et doivent encore se concrétiser dans le système d'assurance qualité. De plus, les expert-e-s considèrent que le sujet n'est pas encore traité de manière satisfaisante et qu'il y a un potentiel de développement important. » Le groupe d'expert-e-s propose donc une condition :

Condition 2 (standard 2.5)

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de l'égalité (dans toutes ses formes) dans le système d'assurance qualité.

Appréciation de l'analyse du groupe d'expert-e-s

L'AAQ note que le groupe d'expert-e-s a examiné tous les standards. Les évaluations du groupe d'expert-e-s et les conclusions qui en sont tirées sont concluantes et découlent de manière cohérente des standards. L'AAQ déclare en outre que les exigences proposées permettent de répondre au besoin identifié de développer davantage le système d'assurance qualité.

4.3 Proposition

L'AAQ confirme que la HEP BEJUNE satisfait aux exigences de l'accréditation institutionnelle selon l'article 30 LEHE :

- Article 30, paragraphe 1, lettres a et c

L'analyse des standards de qualité selon l'ordonnance d'accréditation par le groupe d'expert-e-s montre que la HEP BEJUNE remplit ou aura rempli les conditions préalables selon la lettre a, numéros 1-7, ainsi que la lettre c, après l'accomplissement des exigences.

- Article 30, paragraphe 1, lettre b

Les exigences selon l'article 30, paragraphe 1, lettre b, ne sont pas applicables aux hautes écoles pédagogiques.

Sur la base du rapport d'autoévaluation de la HEP-BEJUNE du 27 novembre 2020 et du rapport des expert-e-s du 25 juin 2021, l'agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité AAQ propose à l'intention du Conseil suisse d'accréditation, de prononcer l'accréditation de la HEP-BEJUNE avec les conditions suivantes :

Condition 1 (standard 2.4):

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de la durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité.

Condition 2 (standard 2.5):

La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de l'égalité (dans toutes ses formes) dans le système d'assurance qualité.

Le groupe d'expert-e-s estime que la nature de ces conditions devrait permettre leur réalisation dans un délai de 18 mois et que la vérification peut s'effectuer sur dossier.



Section C

Rapport des expert-e-s

25 juin 2021



Table des matières

1	La Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel).....	1
2	Analyse du suivi des résultats de procédures précédentes.....	1
3	Système d'assurance de la qualité de la HEP-BEJUNE.....	2
4	Analyse de la conformité de la haute école aux standards de qualité	4
5	Appréciation globale et profil des forces et faiblesses du système d'assurance de la qualité.....	26
6	Recommandations pour le développement futur du système d'assurance de la qualité ..	27
7	Recommandation d'accréditation du groupe d'expert-e-s	28

1 La Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel)

La HEP-BEJUNE se décrit elle-même dans son rapport d'autoévaluation comme un établissement intercantonal de droit public. Elle emploie environ 180 collaboratrices et collaborateurs et conduit ses activités sur les territoires de trois cantons : à Bienne (BE), Delémont (JU) et La Chaux-de-Fonds (NE). Son siège juridique se trouve dans le canton du Jura, à Delémont.

Aujourd'hui, après presque vingt ans d'activité, la HEP-BEJUNE accueille en moyenne chaque année plus de 600 étudiant-e-s, qu'elle forme aux professions de l'enseignement à tous les degrés de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Outre un programme de formation en pédagogie spécialisée, la HEP-BEJUNE offre différents cursus de formation postgrade et assure la formation continue des quelque 6000 enseignant-e-s en activité que compte l'espace BEJUNE. C'est l'une des rares hautes écoles pédagogiques en Suisse à offrir la palette complète des formations initiales (primaire, secondaire 1 et 2, pédagogie spécialisée), continue et postgrades. En tant qu'institution du degré tertiaire, elle conduit des travaux de recherche dans les domaines de l'enseignement, des didactiques et des sciences de l'éducation. Elle fournit également des prestations de services qui s'adressent en priorité à un public externe à la HEP. Dans ce contexte, elle met en particulier à disposition de la communauté éducative des ressources documentaires et multimédias.

Les organes décisionnels et leurs fonctions sont régis par le Concordat HEP-BEJUNE et la Convention sur la participation des parlements.

La HEP-BEJUNE a opté pour un modèle de « gouvernance stratégique » à quatre niveaux, dans lequel le Comité stratégique exerce sa responsabilité sommitale de conduite stratégique et de gouvernance financière de l'institution. Les autres compétences assumées jusqu'ici par ce comité sont désormais essentiellement déléguées à un nouvel organe, le Conseil de la HEP, qui a pour rôle de proposer les grands axes de la politique de la HEP dans l'accomplissement de ses trois missions fondamentales de formation, de recherche et de prestations de services, et en partie directement au rectorat et au recteur. Cette forme de gouvernance s'inspire des dispositions constitutionnelles et légales fédérales garantissant l'autonomie des hautes écoles. Elle est en œuvre sur un mode similaire au sein d'autres hautes écoles suisses (Pädagogische Hochschule Bern, Université de Neuchâtel).

2 Analyse du suivi des résultats de procédures précédentes

À ce jour, la HEP-BEJUNE s'est soumise essentiellement à deux types de procédures d'évaluation externes de ses prestations et de son système d'assurance qualité (SAQ) :

- les procédures de reconnaissance des diplômes de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ;
- une double certification ISO 9001 et ISO 21001.

Ces évaluations externes ont représenté une contribution substantielle au développement de la qualité de l'organisation et des prestations de l'institution. Les conditions émises par les auditrices et auditeurs de la CDIP et de ProCert SA ont toutes été levées dans les temps impartis et la HEP-BEJUNE a obtenu la reconnaissance de toutes ses filières d'études ainsi que de son SAQ. Les conditions posées lors de la certification portaient principalement sur :

- la finalisation d'un cycle complet de revue de direction ;
- la politique qualité et sa communication ;
- la récolte des besoins et des attentes de certaines catégories de parties prenantes.

3 Système d'assurance de la qualité de la HEP-BEJUNE

Depuis la création de la HEP-BEJUNE au début des années 2000, l'amélioration continue de la qualité a fait l'objet d'une préoccupation constante des organes et du personnel de l'institution. En mars 2006, le Conseil de direction institue la commission permanente d'évaluation des parcours de formation. Début 2008, l'introduction d'un référentiel des processus et d'un logiciel de gestion documentaire vient compléter la démarche d'amélioration continue entreprise jusqu'alors et lui confère une dimension systémique. La première politique d'amélioration continue de la HEP-BEJUNE est publiée en 2011. Puis, en 2015, l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles donne une nouvelle impulsion à la démarche d'amélioration continue de l'institution. Celle-ci se concrétise sous la forme d'un projet ayant pour but de dynamiser la culture qualité institutionnelle, de compléter et rendre le SAQ conforme aux nouvelles exigences légales et d'obtenir l'accréditation institutionnelle de la HEP-BEJUNE. Dans le courant de l'automne 2019, la HEP obtient la validation et la reconnaissance de son SAQ par une double certification ISO 9001 et ISO 21001. Le choix de cette double certification a été motivé par le fait que la norme 21001 a été élaborée spécifiquement à l'attention des organismes d'éducation et de formation ; toutefois, sa relative nouveauté impliquait de continuer de s'appuyer sur le référentiel plus classique que constitue la norme 9001.

Le concept d'amélioration continue, la stratégie d'assurance qualité et le SAQ qui les soutient se fondent sur :

- les exigences des standards qualité de la LEHE et les lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG) ;
- les exigences des normes internationales ISO 9001 et ISO 21001 ;
- les valeurs fondamentales de l'institution stipulées dans la charte fondatrice de la HEP-BEJUNE, actuellement en cours de révision ;
- les exigences de l'article 6 du Concordat intercantonal instituant la haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ;
- la stratégie institutionnelle.

La démarche d'amélioration continue développée par la HEP-BEJUNE se veut pragmatique, porteuse de sens et adaptée à la réalité de chacune des composantes de l'institution. La HEP-BEJUNE a favorisé une démarche réflexive et une appropriation propre des lignes directrices recommandées par les normes ISO 9001 et ISO 21001. Ainsi, elle s'est inspirée de l'approche ISO pour définir la qualité comme étant la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques, ceci au service du développement de ses missions et au bénéfice de ses parties prenantes. Afin d'inscrire son action dans la durée, la démarche d'amélioration continue repose sur sept principes qui définissent ses orientations en matière d'assurance qualité :

- la prise en compte du contexte, des besoins et des attentes des parties prenantes ;
- le leadership visionnaire, l'implication du personnel et des parties prenantes ;
- l'organisation des activités par processus ;
- l'approche factuelle pour la prise de décisions ;
- la responsabilité sociétale, l'accessibilité et l'équité ;
- la conduite éthique, la sécurité et la protection des données ;
- l'amélioration continue.

Les objectifs sont :

- promouvoir l'essor d'une culture qualité à tous les niveaux de la HEP-BEJUNE ;
- contribuer à garantir et à améliorer la qualité des prestations, de l'organisation et du fonctionnement de l'institution, et ainsi satisfaire aux besoins et attentes de ses parties prenantes ;
- proposer un outil de pilotage favorisant la concrétisation et l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- être un soutien à la réalisation des missions de l'institution ;
- renforcer la transparence de l'organisation de la HEP-BEJUNE et sa capacité à rendre des comptes ;
- valoriser les pratiques d'amélioration continue déjà ancrées dans l'institution.

Le SAQ s'applique à l'ensemble de l'institution et couvre toutes les activités nécessaires à la réalisation de ses missions, ainsi qu'à la mise en œuvre des axes de développement et des objectifs opérationnels de la stratégie institutionnelle.

La cartographie des processus du SAQ comprend six processus majeurs, recouvrant les différentes activités de l'organisation. Chacun de ces processus majeurs est complété par un processus d'évaluation des résultats et d'amélioration des sous-processus.

Le processus « 1. Conduite » regroupe les activités de pilotage, de gouvernance, de relations publiques et de développement de la qualité.

Quatre processus majeurs recouvrent la production de prestations :

- « 2. Formation » : décrit les activités des filières de formation primaire, secondaire, en pédagogie spécialisée et de formation continue et postgrade ;
- « 3. Recherche » : décrit la réalisation et la valorisation des activités scientifiques de recherche ;
- « 4. Médiathèques » : décrit les activités d'acquisition, de production, de mise à disposition et de valorisation des ressources documentaires ;
- « 5. Publications » : décrit les activités d'élaboration, de mise à disposition, de valorisation des publications.

Le processus majeur « 6. Ressources et support » décrit les activités de support et de gestion des ressources, en particulier les ressources humaines, les finances, l'informatique, les prestations juridiques, la communication, la logistique, la sécurité et la santé au travail.

Le système d'assurance qualité, ensemble complet, cohérent et dynamique de pratiques, de processus, de règlements et de directives, est géré par le logiciel de gestion électronique des documents QM-Pilot. Celui-ci assure, au moyen d'une interface internet et en toute transparence, l'accessibilité de la documentation à la communauté de la HEP-BEJUNE.

Les dispositifs de développement de la qualité de l'institution s'inscrivent dans les quatre étapes du cycle PDCA, appelé également « roue de Deming ». Chaque étape entraîne l'autre et vise ainsi à établir un cercle vertueux.

Les principaux dispositifs de l'étape « Plan » sont le concordat qui précise les missions et l'organisation de l'institution, le processus de récolte des besoins et des attentes des parties prenantes, la stratégie institutionnelle avec ses axes de développement et sa planification exprimés sous forme de plan d'intentions, ainsi que la stratégie d'assurance qualité qui décrit l'engagement de la HEP-BEJUNE dans la démarche d'amélioration continue. La mise en œuvre de l'étape « Do » implique les processus de conduite, de réalisation des prestations, de ressources et de support avec leurs règlements, leurs directives, leurs procédures et leurs instructions de travail. L'étape « Check » fait intervenir, pour chaque processus majeur, son

propre dispositif de mesure, d'évaluation et d'amélioration. L'étape « Act » se fonde sur différents outils de reporting, d'analyse et d'amélioration pour objectiver les mesures d'amélioration à prendre, les mettre en œuvre et en assurer le suivi, et ce jusqu'à la poursuite d'un nouveau cycle PDCA.

La réussite de la mise en œuvre du cycle d'amélioration repose sur les compétences, la participation, l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs et leur adhésion à la culture qualité de l'institution. À cette fin, le rectorat a choisi d'inscrire dans sa stratégie institutionnelle l'essor d'une culture de la qualité propre à la HEP-BEJUNE comme axe prioritaire de développement pour la période 2020-2023. En outre, l'implication active des groupes d'intérêt par le biais de différentes modalités de participation et de consultation garantit un développement efficace de la qualité, et ceci pour le bénéfice des parties prenantes de l'institution.

4 Analyse de la conformité de la haute école aux standards de qualité

Domaine 1 : Stratégie d'assurance de la qualité

Standard 1.1 : La haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles définit sa stratégie en matière d'assurance de la qualité. Cette stratégie contient les éléments essentiels d'un système d'assurance de la qualité interne qui vise à assurer la qualité des activités de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles et leur développement à long terme ainsi qu'à promouvoir le développement d'une culture de la qualité.

Description et analyse

La haute école dispose d'une stratégie d'assurance qualité validée par le rectorat. Elle contient un schéma montrant le fonctionnement du système d'assurance de la qualité, les principes et objectifs de la démarche d'amélioration continue (où elle fait le lien avec le concept d'amélioration continue), les trois axes de développement institutionnel (où elle fait le lien avec la stratégie de l'institution), les sept objectifs en matière d'assurance qualité, ainsi que les modalités de la mise en œuvre de la stratégie.

Les trois axes de développement visent à renforcer la réputation de l'institution dans ses activités de formation, de recherche et de prestations de service aux partenaires, à développer la culture qualité et à renforcer l'autonomie de l'institution.

Les sept objectifs liés à l'assurance qualité consistent à :

- développer et soutenir une vision et une culture partagée de l'amélioration continue qui favorisent la réalisation des missions et des objectifs de l'institution ;
- promouvoir la qualité des prestations et leur évaluation périodique ;
- stimuler l'innovation et l'excellence ;
- renforcer l'écoute et l'implication des parties prenantes de la HEP-BEJUNE ;
- développer les compétences internes ;
- assumer sa responsabilité sociétale et garantir le respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle ;
- déployer, promouvoir et faire reconnaître le concept d'amélioration continue et le système d'assurance qualité qui le soutient.

Chaque objectif est décliné en plusieurs objectifs opérationnels, qui eux-mêmes sont déclinés en plusieurs actions.

Les expert-e-s ont pu constater sur place que ces dispositions permettent à l'institution de disposer d'une vision commune sur sa stratégie d'assurance qualité. Ils ont également permis

aux collaborateurs et collaboratrices d'appréhender le contrôle et le développement de la qualité afin de développer la culture de la qualité. Ces instruments ont permis de faire une transition entre le « faire » déjà présent et le « dire » essentiel à la communication, œuvrant à l'acceptation du système qualité au sein de l'institution.

Le groupe d'expert-e-s n'a pas constaté de contradiction entre les informations communiquées dans le cadre de la lecture du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, de la prévisite et de la visite. Les différents documents ont un niveau de granularité différent et touchent des strates distinctes.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s estime que la HEP-BEJUNE a défini une stratégie d'assurance qualité et que celle-ci couvre l'ensemble des activités de l'institution ainsi que son développement à long terme et permet la promotion d'une culture de la qualité au sein de l'institution.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 1.1 comme entièrement atteint.

Standard 1.2 : Le système d'assurance de la qualité est intégré à la stratégie de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles dont il soutient de manière efficace le développement. Il comprend des modalités de contrôle de la réalisation du mandat de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles en tenant compte de son type et de ses caractéristiques spécifiques.

Description et analyse

La HEP-BEJUNE dispose de deux documents centraux qui définissent sa stratégie et les modalités de contrôle du mandat. Il s'agit pour la stratégie de la « Stratégie institutionnelle 2020-2023 » et pour le contrôle du mandat du « concordat intercantonal ». Au moment de la visite sur place des expert-e-s, la révision du concordat touchait à sa fin.

La stratégie de l'institution définit trois priorités pour la période 2020-2023 :

- renforcer le statut de la HEP-BEJUNE comme institution professionnelle de référence dans ses missions de formation, de recherche et de prestations de services auprès des partenaires de l'espace BEJUNE ;
- intensifier la culture de la qualité propre à la HEP-BEJUNE ;
- parachever l'autonomisation institutionnelle de la HEP-BEJUNE par l'application du nouveau concordat intercantonal.

Ces priorités permettent d'inclure le système d'assurance qualité dans la stratégie institutionnelle et réciproquement, comme vu précédemment. La stratégie institutionnelle développe ensuite sur plusieurs pages le contenu, les objectifs, les actions et les responsabilités de chacune de ces priorités.

Le concordat définit l'implication des cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura. Il précise le type d'institution qu'est la HEP-BEJUNE : « La HEP est une institution du degré tertiaire chargée de la formation initiale des enseignantes et enseignants de l'école enfantine, de l'école primaire, des écoles du niveau secondaire 1 et du niveau secondaire 2, de la formation continue de l'ensemble du personnel enseignant ; elle conduit des travaux de recherche ;

elle met à disposition des ressources documentaires et multimédias dans les domaines ressortissant à l'éducation et à l'instruction. »¹ Sa mission est complétée par la possibilité de répondre à des besoins cantonaux ou intercantonaux dans le domaine de la formation.

Le concordat définit également le statut de la HEP-BEJUNE ainsi que, entre autres, la structure et les organes existants au sein de l'institution. Cela permet de déterminer les rôles de contrôle de la réalisation du mandat.

Si, comme vu au standard 1.1, il n'y a pas de contradiction entre les documents, les expert-e-s ont tout de même observé, durant la visite sur place, que certaines parties prenantes n'avaient pas encore saisi complètement l'articulation entre stratégie institutionnelle, concordat et stratégie d'assurance qualité. Pour faire passer son message qualité, la HEP-BEJUNE multiplie les documents, processus et outils, créant ainsi une surformalisation du système qualité. Cette surformalisation pourrait, de l'avis du groupe d'expert-e-s, être évitée en précisant cette articulation, en regroupant les éléments de suivi qualité (objectifs, critères, indicateurs, responsabilités, actions d'amélioration, etc.) et en expliquant mieux la démarche qualité aux utilisateurs, notamment le personnel académique.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s a pu constater que la HEP-BEJUNE a intégré sa stratégie d'assurance qualité dans sa stratégie institutionnelle et que celle-ci soutient le développement de l'institution. Il relève également que le concordat intercantonal pose les modalités de contrôle de la réalisation du mandat de l'institution en tenant compte de son type et de ses caractéristiques spécifiques. Les expert-e-s signalent toutefois que la multiplication des documents, processus et outils présente un risque de surformalisation qui crée un éloignement entre ce que la stratégie cherche à atteindre et la compréhension, et donc l'adhésion, des parties prenantes.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 1.2 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de ne pas surformaliser l'approche qualité en favorisant les explications, afin de mieux faire comprendre aux parties prenantes les articulations entre la stratégie institutionnelle, le concordat et la stratégie d'assurance qualité.

Standard 1.3 : Le développement du système d'assurance de la qualité et sa mise en œuvre impliquent à tous les niveaux tous les groupes représentatifs de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles, en particulier les corps étudiant, intermédiaire et professoral et le personnel administratif et technique. Les responsabilités en matière d'assurance de la qualité sont transparentes et assignées clairement.

Description et analyse

En plus des parties prenantes traditionnelles du milieu académique (direction, corps étudiant, corps intermédiaire et professoral et le personnel administratif et technique), la HEP-BEJUNE, de par son type « haute école pédagogique » et sa situation, inclut également les trois cantons et la communauté éducative (écoles des régions, communes, etc.).

L'implication des parties prenantes dans le développement du système d'assurance qualité est définie dans le concordat intercantonal. Celui-ci définit pour les différents groupes si l'implication est participative ou consultative.

¹ Le nouveau concordat, entré en vigueur après la visite sur place mais avant la décision d'accréditation, reprend la définition du type : la HEP a pour mission première d'assurer la formation de base du corps enseignant des degrés primaire, secondaires I et II, ainsi que la formation en pédagogie spécialisée. Elle conduit des travaux de recherche appliquée et de développement et intègre ses résultats à l'enseignement.

Les entretiens ont fait ressortir que le projet d'élaboration du système d'assurance qualité a commencé par l'établissement de ce qui existait déjà sur le plan de la qualité, de manière informelle ou indirecte (non certifiée). Le pilotage de ce projet a été assuré par le rectorat, puis réalisé par une équipe de projet comportant toutes les parties prenantes internes. Le service d'amélioration continue a pour sa part coordonné les travaux de développement.

Durant la visite sur place, le groupe d'expert-e-s a souhaité comprendre comment l'implication des groupes représentatifs avait été assurée dans d'autres processus en lien avec le développement du système d'assurance qualité, comme l'autoévaluation ou la stratégie institutionnelle. Les entretiens ont fait ressortir qu'il avait été défini pour la phase d'autoévaluation que chaque domaine serait évalué par une personne ayant cette responsabilité, ce qui a permis de fournir un premier texte. Celui-ci a ensuite été lu par un ami-critique interne, puis mis en consultation auprès de groupes de travail afin d'assurer une large participation. Pour ce qui est de la participation dans l'élaboration de la stratégie institutionnelle, les expert-e-s ont pu constater qu'elle a été élaborée de manière participative. Les différentes formes d'implication ont permis à plus de 60 % des membres de la communauté de la HEP-BEJUNE de prendre part à la définition de la stratégie.

Les témoignages lors de la visite sur place ont mis en avant que les parties prenantes sont consultées dans la majorité des processus. Pour ne citer que quelques exemples, dans le domaine de la recherche, un catalogue des procédures à établir pour assurer la qualité dans le processus recherche a été établi en incluant un groupe de professeur-e-s. Pour la description des processus liés à la formation en pédagogie spécialisée, cela se fait en commun avec les autres formations et avec le responsable de la recherche. Pour la soumission de nouveaux textes et règlement, la direction sollicite le Conseil des délégué-e-s du corps étudiantin (CDCE). Finalement, le responsable du processus de support « Finances » participe aux séances du rectorat comme invité ; il connaît ainsi les processus liés au mandat de l'institution.

Les expert-e-s constatent toutefois que, comme mentionné plus haut, de par leur nature particulière, les hautes écoles pédagogiques ont de nombreuses parties prenantes sur le terrain. La distance à la fois géographique et entre la pratique et l'académique rend l'implication de ces milieux compliquée. La difficulté de les intégrer dans le développement du système qualité impacte négativement des éléments comme la vision prospective et crée un risque sur la gestion des éventuels problèmes liés aux stages, que ce soit du côté des formateurs ou de celui des stagiaires.

Au niveau de l'assignation des responsabilités en matière d'assurance qualité, la HEP-BEJUNE compte sur un responsable de l'amélioration continue, qui répond directement au recteur et assure le pilotage opérationnel du système qualité. Celui-ci coordonne notamment le travail avec les responsables de processus mentionnés plus haut. Cette structure permet une gestion de la démarche qualité par le plus grand nombre possible de membres de l'institution.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s a pu constater que la HEP-BEJUNE peut compter sur une participation qui semble bien fonctionner. Il estime que si la méthode pour définir les processus qualité n'est pas innovante, elle permet toutefois d'entériner et de légitimer des pratiques existantes tout en obtenant l'acceptation des parties prenantes. Les expert-e-s tiennent à attirer l'attention de la HEP-BEJUNE sur l'implication parfois restreinte des acteurs et actrices du terrain dans le développement de son système d'assurance qualité.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 1.3 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de mettre en place un moyen efficace pour impliquer les parties prenantes du terrain dans le développement du système d'assurance qualité.

Standard 1.4 : La haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles analyse périodiquement la pertinence de son système d'assurance de la qualité et procède aux adaptations nécessaires.

Description et analyse

La HEP-BEJUNE dispose de nombreux dispositifs internes d'évaluation. Le rapport d'autoévaluation les liste comme suit : audits internes et revues, reporting, récolte des besoins et des attentes des parties prenantes et récolte des propositions d'amélioration. Pour ce qui est de l'évaluation externe de son système d'assurance qualité, la HEP-BEJUNE mise sur les certifications ISO 9001 et 21001.

Une majorité des processus internes fonctionnent sur un cycle annuel. La certification ISO se fait sur la base d'un contrat de trois ans avec ProCert. Durant cette période, les expert-e-s procèdent à un audit annuel pour examiner les évolutions mises en œuvre et la prise en compte de leurs recommandations.

Le groupe d'expert-e-s s'est demandé s'il était possible de maintenir autant d'évaluations à un rythme aussi élevé sans surcharger les membres de l'institution ou faire perdre l'intérêt pour les démarches qualité. Ils ont pu entendre que, du côté de la HEP-BEJUNE, l'enjeu est plus sur le sens des processus que sur leur temporalité et que la stratégie est justement de maintenir la « pression » pour conserver l'attention des personnes impliquées. Il a été dit qu'avec le temps, les démarches sont entrées dans le quotidien des collaborateurs et collaboratrices et qu'elles ne représentent pas un investissement supplémentaire trop élevé. Cela devra toutefois encore être vérifié lors d'une évaluation de la certification à la fin des trois ans.

La certification ISO se passe en deux étapes. La première, le pré-audit permet de savoir quels sont les points du système d'assurance qualité à développer. Le dernier pré-audit a fait ressortir plusieurs points faibles (nommés non-conformités majeures dans le système ISO), notamment sur la communication de la démarche qualité, la détermination des parties prenantes (définition du nombre des représentants de celles-ci, leur influence et pertinence), la tenue des évaluations internes sous forme de revue de direction (incomplètes et dont les cycles sont à finaliser), le lien entre la stratégie institutionnelle et la stratégie qualité, ainsi que la vision sur les compétences du personnel. Ces points permettent d'évaluer la pertinence du système d'assurance qualité en place. Le travail d'amélioration qui a suivi en vue de la deuxième étape et l'obtention de la certification est central pour améliorer sa pertinence.

La HEP-BEJUNE s'est demandé si la certification ISO était pertinente pour l'évaluation et le développement du système d'assurance qualité. Elle en est arrivée à la conclusion que cette démarche représente une valeur ajoutée dans le milieu dans lequel évolue la HEP-BEJUNE. Dans un Arc jurassien industriel orienté sur la précision, une norme ISO est quelque chose de connu et compris.

Les expert-e-s ont pu entendre que cette même démarche a permis d'apporter des adaptations au système d'assurance qualité, notamment au niveau de la formalisation de celui-ci. En effet, un projet a été mené pour poser et mettre en place un ensemble de processus qualité répondant aux besoins de la HEP-BEJUNE. Durant l'année 2017, un état de la situation a été dressé. Il a, dans un premier temps, permis d'examiner ce qui existait déjà. Puis le système d'assurance qualité a été remodelé. Pour ce faire, une équipe de projet a été mise en place et des groupes de travail composés de représentant-e-s de l'ensemble de l'institution ont été mis sur pied. Cela a amené à la production d'une cartographie des processus et à la description de chaque processus dans une fiche (buts, cadre, responsables, parties prenantes, activités et indicateurs). Ce projet a été complété mi-2019. Depuis, les processus sont gérés par les responsables des processus, qui continuent de les faire vivre.

Le groupe d'expert-e-s a pu constater que cette flexibilité du système en général permettait

l'adaptation des processus qui le composent. Il en résulte notamment un travail plus poussé avec les étudiant-e-s, une informatisation du traitement des dossiers dans les processus des ressources humaines et un développement de la communication sur l'amélioration continue par le biais d'une newsletter et d'une édition de la revue « Enjeux pédagogiques » sur ce sujet.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s a constaté que les buts et indicateurs permettant d'évaluer le système d'assurance qualité ont été discutés avec les personnes concernées et sont coordonnés par le responsable de l'amélioration continue. La HEP-BEJUNE dispose, grâce aux résultats de ses processus d'évaluation interne et externe, de pistes très concrètes pour permettre d'assurer la pertinence de son système d'assurance qualité et d'effectuer les adaptations nécessaires. Les expert-e-s tiennent tout de même à partager leur inquiétude concernant le risque potentiel de surcharge et de désintérêt lié à la grande quantité d'évaluations effectuées. Cependant, le groupe d'expert-e-s a remarqué que l'institution a déjà prévu d'évaluer cela, c'est pourquoi il se contente d'encourager la HEP-BEJUNE à diffuser plus largement les pratiques éprouvées, tout en les réduisant, en matière de qualité, et à rendre plus visibles les initiatives et leur plus-value dans le quotidien du personnel et des étudiant-e-s.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 1.4 comme entièrement atteint.

Domaine 2 : Gouvernance

Standard 2.1 : Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer que l'organisation et les processus décisionnels permettent à la haute école ou à l'autre institution du domaine des hautes écoles de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Description et analyse

Comme explicité dans le domaine 1, la stratégie institutionnelle définit les missions et objectifs de l'institution. Afin de les atteindre, la HEP-BEJUNE dispose du concordat intercantonal qui précise les compétences des différents organes, notamment du comité stratégique. Le comité stratégique prend les décisions sur ce qui concerne les décisions stratégiques ; il est composé des responsables de l'instruction publique des cantons.

La tricantonalité de l'institution est à la fois un atout et un défi pour sa gestion. Si elle permet une grande autonomie par le fait qu'elle ne dépend pas que d'un canton décideur, elle peut aussi apporter son lot de désaccords entre trois chefs. Afin de pallier les problèmes liés à cela, il est d'autant plus important de définir clairement les tâches et responsabilités de chacun.

Le nouveau concordat, validé par le troisième canton durant la visite sur place, veut marquer une claire distinction entre les compétences politiques et les compétences métiers. Pour ce faire, il fait une séparation entre le comité stratégique et le conseil de la HEP. Le concordat entre en vigueur en août 2021. Le comité stratégique reste l'organe sommital et est le lien politique qui doit rendre compte aux cantons. Composé de six membres (deux par canton signataire), le conseil de la HEP se concentre sur les tâches métiers et rend compte au premier pour stimuler les décisions politiques. Selon les termes du rapport d'autoévaluation, ce conseil est chargé de « la politique de la formation, de la recherche, des prestations de service et des questions d'égalité et de développement durable tout en assurant un lien étroit entre la HEP et le terrain ».

Il est apparu clairement, durant les entretiens, que la HEP-BEJUNE met beaucoup d'espoir dans le nouveau concordat. Les expert-e-s ont pu entendre les difficultés rencontrées par le passé en raison d'un manque de clarification des rôles et responsabilités. Dorénavant, la HEP-BEJUNE aura toutes les compétences en main, à l'exception des finances et de la stratégie.

Le groupe d'expert-e-s a pu constater que la démarche qualité permet non seulement à la HEP-BEJUNE de fixer des objectifs et de définir le moyen de les atteindre, mais qu'elle permet également le chemin inverse, c'est-à-dire rendre des comptes aux trois cantons. Ce constat a notamment démontré que l'institution est consciente de ses lacunes, mais qu'elle sait aussi qu'elle manque de ressources pour les corriger. La HEP-BEJUNE est une petite institution avec de grandes ambitions et un budget qui n'évolue pas en conséquence au fil des années. Les expert-e-s émettent là un doute quant à la possibilité de réaliser tous les objectifs permettant une progression ou évolution de l'institution.

Conclusion

Les expert-e-s remarquent que l'institution s'est dotée d'un système de mesures et de suivi de celles-ci. Ils notent toutefois que le bon fonctionnement des processus décisionnels est tributaire de l'entente entre les acteurs et actrices actuel-le-s. Un fort soutien politique semble exister en ce moment. La HEP-BEJUNE devra veiller, à l'avenir, à maintenir le consensus. Conscient des grandes attentes qui reposent sur le nouveau concordat, le groupe d'expert-e-s se joint à l'institution dans son optimisme envers cette amélioration dans les processus décisionnels. Par contre, il soulève le risque d'une inadéquation entre le budget alloué et les objectifs visés.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 2.1 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de s'assurer, au travers de son système d'assurance qualité, de la cohérence entre les objectifs de développement de l'institution et le budget qui lui est alloué, en particulier sur des thématiques relevant d'enjeux sociétaux majeurs (par exemple, diversité, durabilité, égalité, etc.).

Standard 2.2 : Le système d'assurance de la qualité contribue à fournir, de manière systématique, une information quantitative et qualitative pertinente et récente sur laquelle la haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles s'appuie pour prendre ses décisions courantes et stratégiques.

Description et analyse

La HEP-BEJUNE dispose de plusieurs outils pour récolter des informations quantitatives et qualitatives. Elle met également en place des moyens de distribuer ces informations au sein de l'institution. Ces processus se basent sur un cadre qui existait déjà avant la formalisation de la démarche qualité et qui régit la récolte, l'utilisation et le droit d'accès aux données.

Au niveau de la récolte quantitative, la HEP-BEJUNE dispose, par exemple, d'indicateurs de l'utilisation du site internet (audience, pages vues, comportements, canaux d'acquisition, etc.) ; ceux-ci viennent de Google Analytics. Cela permet une compréhension des intérêts et besoins du public. QM-Pilot fournit des statistiques sur les consultations des documents (plus vus, pas vus, moments de l'année, etc.). L'outil permet ainsi de cibler les besoins internes. Le service académique met également à disposition des statistiques sur les admissions et les certifications. Pour ce qui est de l'aspect qualitatif, l'institution peut compter sur des réseaux cantonaux et/ou fédéraux, par exemple pour la veille sur la formation. Les trois cantons disposent également d'études socio-démographiques qui donnent une perspective sur le nombre d'enseignant-e-s à former. Du côté de la transformation numérique, la HEP-BEJUNE s'appuie sur des groupes intercantonaux qui se penchent sur cette thématique.

Pour distribuer les informations et documents permettant de prendre des décisions, la HEP-BEJUNE dispose de différents moyens, parmi lesquels QM-Pilot (processus qualité) ou son intranet (autre processus). Pour s'assurer de la qualité des processus sur QM-Pilot, l'institution compte sur 45 personnes ayant un accès éditeur et une vingtaine de responsables de processus. Tous les documents sont modifiés et travaillés par ces derniers, qui en vérifient les

contenus. Le responsable de l'amélioration continue supervise ces démarches et donne le feu vert aux publications après avoir vérifié que les documents répondent aux critères qualité. QM-Pilot est la seule option pour avoir accès aux documents à jour. C'est donc un outil largement utilisé et qui est ancré dans les habitudes. D'après les collaborateurs et collaboratrices, la majeure partie du personnel ne connaît pas ou peu QM-Pilot. Toutefois, les membres de l'institution l'utilisent sans le savoir, notamment au travers de liens qui amènent à des documents hébergés sur QM-Pilot. La plateforme totalise environ 5000 consultations par mois.

Les expert-e-s ont pu entendre que la récolte et la distribution des informations ont eu des conséquences concrètes sur la prise de décision au sein de l'institution. Dans le domaine des publications, elles ont notamment mis en avant le fait que, s'il est nécessaire d'avoir des indicateurs quantitatifs, cela n'est pas suffisant. De nouveaux processus ont ainsi été définis en collaboration avec les parties prenantes, afin de prendre également en compte le type des publications et leurs thématiques. Les statistiques fournies par le système mis en place sont aussi utilisées par le support informatique. Cela a permis de filtrer ce qui n'est plus utile ou ce qui peut être amélioré dans l'ensemble du système informatique. De manière générale, la démarche a permis de trier les processus et de supprimer ceux qui n'ont pas de réel intérêt. Les entretiens ont mis en avant que le processus d'accréditation a été un levier pour une mise à jour des processus et a amené à une systématisation de ceux-ci. Cela a amélioré la prise de décision.

La HEP-BEJUNE s'appuie également sur des outils spécifiques à certaines tâches, telles que la gestion du temps de travail (Kelio), la comptabilité (ProConcept) et l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s (Evasys). Des rapports sont produits avec les informations récoltées et compilées dans ces bases.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s considère que les outils mis en place par la HEP-BEJUNE ont tendance à fournir beaucoup d'informations à un rythme très élevé. Cela peut amener à une information difficile à transmettre au vu de la masse et du rythme soutenu et impacter les prises de décision. Les expert-e-s estiment toutefois que le système en place permet d'utiliser des informations quantitatives et qualitatives pour la gestion de l'institution, mais que les outils décrits lors des entretiens sont peu orientés vers la comparaison internationale, la vision prospective et à long terme.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 2.2 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE d'évaluer les bonnes pratiques internationales pour prévoir les défis à venir.

Standard 2.3 : Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer que les groupes représentatifs de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles ont un droit de participation approprié et disposent des conditions-cadres leur permettant un fonctionnement indépendant.

Description et analyse

Le concordat et les règlements de la HEP-BEJUNE stipulent les droits de participation au sein de l'institution. Chaque partie prenante définie dans le concordat (personnel académique, personnel administratif et technique, le corps étudiant de chacune des filières de formations initiales) se voit représentée par un organe spécifique (conseil, association ou commission). La HEP-BEJUNE considère la participation comme une démarche inclusive et non limitée au niveau opérationnel.

Le groupe d'expert-e-s a entendu de nombreux exemples de participation durant les entretiens.

Il existe au sein de la HEP-BEJUNE de nombreux moyens formels et informels d'exprimer son opinion sur la gestion, le développement et les contenus de l'institution. Ces consultations se font sur l'ensemble des activités de la haute école. Pour illustrer cela, voici une partie des éléments récoltés par les expert-e-s pour les différentes parties prenantes.

Personnel académique

Il n'existe pas au sein de la HEP-BEJUNE d'association du corps enseignant. Ce rôle est occupé par des collègues de formateurs et de recherche.

Les enseignant-e-s sont impliqué-e-s par le biais des entretiens annuels, qui permettent de traiter toutes les thématiques directement avec l'échelon hiérarchique supérieur. Il a été fait part aux expert-e-s de demandes d'aménagement de salles, de structures de tri de déchets, de mobilier, etc, qui ont été entendues. La crise sanitaire et le passage à des cours en ligne ont également apporté leur lot de nouveaux défis, avec des aménagements nécessaires qui ont été mis en place (cf. certaines branches comme le sport ou la musique, difficiles à enseigner à distance, ont pu avoir lieu en présentiel).

De plus, le personnel académique est représenté au sein de la commission du personnel, où il côtoie le personnel administratif et technique et s'exprime notamment sur le fonctionnement interne de la HEP-BEJUNE et les conditions de travail. Les représentant-e-s y sont élu-e-s de manière proportionnelle sur la base d'un règlement définissant l'élection.

Personnel administratif et technique

Le personnel administratif et technique ne dispose pas d'une commission dédiée. Il participe à la commission du personnel et aux entretiens annuels. L'entretien annuel a été présenté aux expert-e-s, à de nombreuses reprises, comme un outil intéressant pour être entendu ; c'est un moyen efficace de passer un message à la hiérarchie. La commission du personnel est quant à elle considérée comme un organe participatif qui permet de soumettre des propositions. À titre d'exemple, le personnel administratif et technique a été entendu sur la création du règlement du personnel. Il a également proposé un nouvel outil pour la gestion des séances, qui est maintenant en cours d'introduction.

Étudiant-e-s

Le droit de participation et d'association des étudiant-e-s est inscrit dans le règlement des études. Les étudiant-e-s sont représenté-e-s via le Conseil des délégué-e-s du corps étudiantin (CDCE) et l'association des étudiant-e-s (propre à la filière secondaire, à Bienne). Les étudiant-e-s s'expriment également par le biais des évaluations de cours.

Le CDCE a pour but de représenter toutes les filières. Mais il n'y a pas d'association d'étudiant-e-s à l'interne de chacune des filières, à l'exception de la filière secondaire mentionnée ci-dessus. Les associations par filière ne sont pas toujours jugées nécessaire par les étudiant-e-s, notamment de par la taille de ces filières. En effet, la taille réduite de la filière de formation spécialisée permet, selon les étudiant-e-s, de se passer d'une association, car il est aisé de faire remonter des problèmes de manière informelle. De plus, si une demande doit être faite au rectorat, il est possible de le faire par courriel. Les entretiens ont permis aux expert-e-s d'entendre que le rectorat est réactif aux demandes.

Le CDCE se base sur du volontariat. Un règlement définit le système d'élection et le nombre minimum de membres. Le CDCE peut s'adresser directement à la direction et est consultée sur des textes et règlements. Le CDCE se compose de délégué-e-s de toutes les filières (3 sites et 3 filières). Dans chaque volée est élu-e un-e délégué-e. Il y a deux ou trois conseils de classe par semestre. Les étudiant-e-s transmettent leurs remarques aux délégué-e-s, puis les délégué-e-s se rencontrent et transmettent ce qui a été demandé par les étudiant-e-s lors des séances

du CDCE. Le système des délégué-e-s est le même sur les différents sites, mais le contact entre les délégué-e-s des différents sites n'est pas réellement existant.

Les évaluations de fin d'études ont conduit à des ajustements des programmes de cours, mais le groupe d'expert-e-s estime que c'est une méthode plus réactive que proactive et que les étudiant-e-s ne sont pas impliqué-e-s dans la construction des formations en amont.

Formateurs et formatrices de terrain

En plus des groupes définis dans le concordat et mentionnés ci-dessus, la HEP-BEJUNE organise des rencontres avec des représentant-e-s des établissements scolaires. Les formateurs et formatrices de terrain peuvent ainsi faire des propositions qui sont ensuite transmises à la direction. Des projets d'amélioration peuvent en découler. Les entretiens ont toutefois fait ressortir qu'il n'y a pas de formalisation ou de centralisation des retours du terrain. Les représentant-e-s du terrain font des retours à l'institution, il y a un dialogue avec les directions d'établissements scolaires, mais cela reste informel et le suivi est donc compliqué. Il a été entendu qu'au moins une demande provenant des écoles n'a pas apporté de suivi, sans explication.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s considère que le système mis en place est très participatif et qu'il existe de nombreuses initiatives pour intégrer les parties prenantes, en particulier les étudiant-e-s, dans les réflexions de l'institution. Les expert-e-s estiment qu'il y a toutefois un risque et deux faiblesses dans le système en place.

Les expert-e-s considèrent que le manque de contacts entre les différents sites de la HEP-BEJUNE est un risque pour la cohérence de la formation et que cela peut être évité en renforçant la fédération entre les sites de formation.

Au niveau des faiblesses, ce qui vaut pour le standard 1.3 vaut également ici. L'implication des parties prenantes du terrain est difficile, notamment parce que les liens possibles avec tant les directions d'école que les formateurs et formatrices de terrain (FT) se fait à un niveau plus institutionnel qu'uniquement entre FT et formateurs de la HEP dans le cadre de suivi d'étudiant-e-s. Un système de monitoring des demandes provenant du terrain pourrait améliorer cette situation et ainsi concrétiser la participation de ces parties prenantes. Le groupe d'expert-e-s considère également que le fait de ne pas impliquer des étudiant-e-s lors de la création des programmes est une lacune. Il estime qu'une association n'existe pas que pour contester, mais également pour être force de proposition et participer aux changements. Les expert-e-s demandent à la HEP-BEJUNE de trouver un moyen de faire participer les étudiant-e-s en amont de la création d'un programme.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 2.3 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de mettre en place un système de suivi des demandes provenant des acteurs et actrices du terrain.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE d'impliquer les étudiant-e-s dès le début du processus de création de nouveaux programmes.

Standard 2.4 : La haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles prend en compte un développement économiquement, socialement et écologiquement durable dans l'accomplissement de ses tâches. Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer qu'elle se fixe des objectifs en la matière et les met en œuvre.
--

Description et analyse

La HEP-BEJUNE dispose d'un document intitulé « Objectifs stratégiques 2030 pour une haute école durable ». Celui-ci décrit la vision institutionnelle ainsi que la responsabilité individuelle et collective sur le thème de la durabilité. La stratégie définit cinq objectifs :

- développer et promouvoir une gouvernance socialement responsable, écologiquement viable et économiquement pérenne au sein de la HEP-BEJUNE, à tous les niveaux hiérarchiques, dans toutes les filières, départements et services, pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, ainsi que pour le corps étudiant ;
- promouvoir la durabilité sociale, économique et écologique dans le quotidien de l'institution par des actions porteuses de sens connues et comprises par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, ainsi que par le corps étudiant ;
- réduire graduellement nos émissions carbone dans tous les domaines où cela fait du sens pour tendre vers la neutralité carbone d'ici à 2030 ;
- développer une organisation institutionnelle agile et résiliente visant à l'épanouissement professionnel des collaboratrices et des collaborateurs ;
- promouvoir l'intégration des notions d'éducation en vue d'un développement durable dans les différentes formations avec l'objectif d'une répercussion positive sur les générations à venir.

Chaque objectif est accompagné d'un paragraphe expliquant la méthode et les outils pour l'atteindre.

La HEP-BEJUNE a nommé un délégué à la durabilité, qui est en poste à 10 % depuis août 2020. Cette personne a pu participer au processus d'autoévaluation durant l'année précédant son engagement. La durabilité ne fait pas l'objet d'un processus qualité, car il est considéré qu'un processus trop défini empêcherait la transversalité. Une évaluation a toutefois été menée en janvier 2020 au niveau des performances durables, basée sur ISO 26000. Cela a permis de voir que la HEP-BEJUNE avait des activités entrant dans le domaine de la durabilité. Les informations ont donc été centralisées afin de visualiser les améliorations à apporter. Quatre dimensions ont été identifiées (social, économie, écologie et transversalité). Le niveau de performance a été évalué et a permis de fixer des priorités qui seront à travailler de manière transversale.

La transversalité voulue pour les postes de délégué-e-s (durabilité, mais également égalité et diversité) a l'avantage de permettre une implication dans la plupart des processus (recrutements par exemple) ou des réflexions (transports/déplacements), mais a, selon les expert-e-s, le défaut de ne pas s'inscrire dans les processus qualité. La HEP-BEJUNE considère quant à elle que le processus 1.2 de la conduite institutionnelle permet de couvrir les thématiques liées à la durabilité.

Les entretiens ont fait ressortir de nombreuses initiatives en vue de la durabilité, celles-ci peuvent être top-down comme bottom-up. Pour la durabilité écologique, la priorité est mise sur l'informatique et les déplacements, qui ont été identifiés comme présentant le plus gros potentiel d'amélioration au sein de l'institution. Les étudiant-e-s ont, pour leur part, fait une demande en vue de réduire le nombre d'impressions de supports de cours et présentations et une autre pour favoriser le tri des déchets. Depuis, les pratiques en la matière se sont généralisées.

Au niveau de la durabilité sociale, un cours sur l'ergonomie pour l'optimisation des places de travail à la maison a été proposé. Il a offert la possibilité de recevoir des conseils personnalisés. De plus, les notions de sécurité et de santé au travail sont déjà bien implantées au niveau des ressources humaines de l'organisation.

Pour ce qui est de la durabilité économique, la formalisation est en train de se faire par le biais de plans comptables, révisions, etc.

Dans son enseignement, la HEP-BEJUNE sensibilise les étudiant-e-s à la durabilité par le biais de cours touchant ces thématiques, même s'il n'y a pas forcément une réelle stratégie à ce sujet.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s reconnaît que la HEP-BEJUNE se fixe des objectifs pour la durabilité, et salue le fait qu'un délégué soit en fonction pour conseiller et suivre l'évolution dans ce domaine. Toutefois, il remarque que cela s'est mis en place récemment. L'institution est actuellement dans une phase où elle doit confirmer dans les faits ce qu'elle avance dans ses objectifs. Les expert-e-s estiment le fait de concevoir la durabilité comme quelque chose de transversal comme positif, mais, selon eux ou elles, cela n'est pas incompatible avec son intégration dans le système d'assurance qualité, ce qui manque encore actuellement.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 2.4 comme partiellement atteint.

Condition 1 : La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de la durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité.

Standard 2.5 : La haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles promeut dans l'accomplissement de ses tâches, pour le personnel et les étudiants, l'égalité des chances et l'égalité dans les faits entre les hommes et les femmes. Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer qu'elle se fixe des objectifs en la matière et les met en œuvre.

Description et analyse

En matière d'égalité, la HEP-BEJUNE se base sur plusieurs éléments, dont les principaux sont un monitoring de l'égalité et de la diversité ainsi qu'un guide de mesures en faveur de l'égalité et de la diversité. L'institution comprend l'égalité dans son sens large (femmes, hommes, minorités et personnes à besoins particuliers). Elle inclut dans la diversité tout ce qui touche à l'âge, l'ethnie, la nationalité, le sexe, le genre, le handicap, etc. De plus, comme pour la durabilité, la HEP-BEJUNE dispose d'une déléguée aux questions de l'égalité.

Les expert-e-s ont entendu que, dans les faits, le monitoring a permis de mettre en évidence tant les lacunes que l'existant. Des mesures ont été identifiées, un plan d'action a été mis en place et accepté le 24 mars 2021. Seize mesures qui s'étendent sur les quatre prochaines années seront mises en place, au rythme de quatre par an. C'est le fruit d'un travail en partenariat avec les filières, les services et les départements.

Au niveau de son enseignement, l'institution veille à tenir un discours non discriminant dans ses cours. Il existe notamment un cours dédié à la lutte contre les stéréotypes du genre. Afin d'assurer l'égalité au sein du corps étudiant dans la formation, les contenus des cours sont élaborés en commun par les formateurs des différents sites : si le cours n'est pas dispensé par le même formateur, le contenu doit être le même. Ce qui permet, en cas d'empêchement d'un formateur sur un site, de le remplacer par celui d'un autre site sans perdre le contenu.

Les expert-e-s ont pris note des exemples concrets d'adaptations faites pour répondre aux besoins des étudiant-e-s, comme, par exemple, l'adaptation des exigences suite aux difficultés rencontrées par certaine-e-s étudiant-e-s pour suivre certains enseignements en ligne. Par contre, les étudiant-e-s ne savaient pas si l'institution avait mis en place un système d'aides financières pour les étudiant-e-s durant la période de confinement due à la pandémie, pour l'accès au matériel informatique nécessaire par exemple.

Les retours des étudiant-e-s ont également mis en avant la prise en compte, par la HEP-BEJUNE, des demandes d'aménagements du plan d'études pour celles et ceux qui en ont le

besoin (en cours d'emploi, maladie, grossesse, etc.). L'organisation se décide directement avec le ou la responsable de formation. Par contre, il a été constaté que les représentant-e-s des étudiant-e-s et les enseignant-e-s de la HEP-BEJUNE notamment ne semblent pas connaître ni les procédures existantes ni les éventuelles personnes ressources.

Le groupe d'expert-e-s tient à noter que l'institution est consciente de ses lacunes en la matière, vu la jeunesse du processus. En effet, les démarches y afférentes sont récentes, certaines pas encore en cours d'implémentation, à l'exemple des actions à mener sur les années à venir.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s arrive à une conclusion quasiment similaire à celle du standard précédent. Les éléments mis en place sont récents et doivent encore se concrétiser dans le système d'assurance qualité. De plus, les expert-e-s considèrent que le sujet n'est pas encore traité de manière satisfaisante et qu'il y a un potentiel de développement important. L'intégration au système qualité amènerait automatiquement à une communication sur ce qui existe et qui n'est pas forcément connu de la communauté actuellement.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 2.5 comme partiellement atteint.

Condition 2 : La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de l'égalité (dans toutes ses formes) dans le système d'assurance qualité.

Domaine 3 : Enseignement, recherche et prestations de services

Standard 3.1 : Les activités de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles sont conformes à son type, à ses caractéristiques spécifiques et à ses objectifs stratégiques. Elles concernent principalement l'enseignement, la recherche et les prestations de services et s'exercent selon le principe de liberté et d'indépendance dans les limites du mandat de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Description et analyse

La stratégie institutionnelle de la HEP-BEJUNE prévoit que l'institution exerce des activités d'enseignement, de recherche et des prestations de services en lien avec le type « haute école pédagogique ». L'enseignement se veut professionnalisant et orienté vers le développement professionnel durant toute la carrière. La recherche s'intéresse aux didactiques disciplinaires ainsi qu'aux domaines transversaux au sein de l'enseignement. Les prestations de services de la HEP-BEJUNE sont considérées par celle-ci comme étant les produits du département publications et celui des médiathèques, les prestations étant internes et externes.

Le concordat intercantonal confère à la HEP-BEJUNE un statut d'établissement de droit public autonome et lui garantit la liberté d'enseignement et de recherche. Le financement provient en grande majorité des trois cantons, mais peut également provenir de sources externes liées aux activités de recherche. L'institution écrit dans son rapport d'autoévaluation que : « Les partenaires externes n'exercent aucune influence sur le contenu de l'enseignement ou la finalité de la recherche. Disposant de sa propre réglementation, indépendante de celle des cantons, la HEP-BEJUNE est souveraine dans la procédure de sélection et la gestion de son personnel à tous les niveaux. Ses mandants internes s'engagent au respect des principes de déontologie professionnelle et de liberté académique. La réglementation en vigueur (voies de droit) et un dispositif de médiation et de gestion des conflits permettent au personnel de dénoncer les menaces ou les infractions à ces principes. »

Le groupe d'expert-e-s s'est intéressé aux différentes activités de l'institution durant les entretiens. Il a ainsi pu entendre des éléments et des exemples concrets et obtenir des détails

sur les liens faits entre enseignement et recherche. Voici quelques reflets de ce qui a été mis en avant.

Enseignement

La HEP-BEJUNE se dit elle-même au service de trois cantons, mais dans une démarche éducative unique. L'offre de formation comprend le niveau primaire (à Delémont et à La Chaux-de-Fonds), les niveaux secondaires I et II (à Bienne), la formation spécialisée et les cours de formation continue (également à Bienne).

Comme déjà expliqué au standard 1.3, le type « haute école pédagogique » prévoit un lien très fort avec les parties prenantes du terrain. D'après les retours lors des entretiens, les enseignant-e-s sont en contact avec les formateurs et formatrices de terrain, ce qui est considéré comme étant un échange enrichissant. Ce lien est important dans l'enseignement de base comme dans la formation continue. Les membres du corps académique mettent en évidence l'importance primordiale du partenariat avec les formateurs et formatrices de terrain. Il est également ressorti que ce lien avec le terrain pourrait et devrait être renforcé, tant il est prioritaire. Ce qui est perçu par les acteurs et actrices du terrain (voir standard 2.3) est donc aussi ressenti par le corps enseignant.

Recherche

La recherche de la HEP-BEJUNE repose sur douze domaines (Apprentissage et évaluation, Arts (activités créatrices et manuelles, arts visuels, musique), Corps et mouvement (éducation physique et nutritionnelle), Créativité, Développement et interactions sociales, Didactique comparée, Didactique des langues, Dispositifs de formation à l'enseignement, Inclusion scolaire, Innovation dans l'enseignement et l'apprentissage, Mathématiques et sciences de la nature, Plurilinguisme et pluriculturalisme). Le plan d'études romand (PER) fixe le cadre des domaines. C'est, selon l'avis du groupe d'expert-e-s, une manière intéressante d'aborder la recherche.

Pour sa recherche, la HEP-BEJUNE alloue 40 % de temps de travail aux membres du corps professoral et de 10 % à 20 % aux chargés d'enseignement sur la base de mandats de recherche. Bien que ces 20 % limitent les possibilités de s'investir pleinement dans une activité de recherche, cette allocation a le mérite de penser l'enseignement comme une activité plus large qui inclut la recherche. La priorité des formateurs et formatrices reste toutefois l'enseignement et tout ce que cela implique (préparation des cours, évaluation, suivi des étudiant-e-s). Il est donc difficile de trouver du temps pour la recherche, et cela est en partie lié au manque de postes d'assistant-e-s dévolus aux professeur-e-s. En plus des formateurs et formatrices de l'institution, quelques enseignant-e-s de terrain sont engagé-e-s par la HEP-BEJUNE uniquement pour participer et contribuer à des projets de recherche.

L'institution veille à sensibiliser et intégrer les étudiant-e-s à la recherche. Pour ce faire, elle donne des cours de méthodologie à et par la recherche en lien avec le travail de mémoire. De plus, les formateurs et formatrices informent de la possibilité de faire ensuite partie d'un projet de recherche en tant qu'enseignant-e (avec décharge). Le groupe d'expert-e-s a pu constater auprès des étudiant-e-s que le responsable de la recherche s'est dit disponible pour répondre aux questions et que les étudiant-e-s sont informé-e-s qu'il est possible de poursuivre certains travaux de master à la fin de la formation et de publier. Finalement, les étudiant-e-s sont invité-e-s à participer à des équipes ou à des projets de recherche ; ce qui a notamment été le cas dans le cadre d'un projet au Parc Chasseral.

Les projets de recherche peuvent être locaux (financés par l'institution), nationaux (swissuniversities, 2Cr2D, en collaboration avec la HE-Arc ou l'Université de Neuchâtel), mais également internationaux. La participation de la HEP-BEJUNE aux projets de recherche ne se limite pas à des projets uniquement destinés aux hautes écoles pédagogiques.

La HEP-BEJUNE a mis en place un centre de soutien et de promotion de la recherche. Il est le fruit des réflexions de collaborateurs et collaboratrices et a pour but d'identifier les besoins de l'ensemble du personnel. Il garantit une veille scientifique, fait de l'accompagnement et propose des services, également externes à l'institution. Par ce biais et l'ensemble des démarches liées à la recherche, l'institution démontre qu'elle est une haute école à part entière.

Prestations de services

La HEP-BEJUNE compte sur son département publications et sur celui des médiathèques pour ses prestations de services. Le département publications n'est pas rattaché à celui de la recherche. Ce parti pris organisationnel est dû aux processus définis plus largement que ceux liés à la recherche. Les médiathèques fournissent des prestations de services notamment en participant à l'organisation de manifestations, créant ainsi le lien avec la cité.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s constate que, même si, selon les dires de l'institution, sa mission n'est pas uniquement de faire de la recherche pour l'institution elle-même, mais de mener des recherches-actions en lien avec le terrain, il existe une distance entre la réalité du terrain et l'enseignement/recherche. Il estime que l'enseignement de la HEP-BEJUNE doit veiller à évoluer avec la réalité du terrain, et ceci à l'aide de la recherche. Le lien entre enseignement et recherche est fondamental, mais le lien enseignement-recherche-établissements scolaires est central dans le cadre d'une haute école pédagogique. Il est toutefois évident que la démarche qui consiste à faire remonter les informations du terrain, à les traiter par la recherche et ensuite à les appliquer à l'enseignement nécessite énormément de temps ; le temps de la recherche ne correspond pas au temps sur le terrain.

Le groupe d'expert-e-s tient à mentionner que l'institution s'est fixé sept objectifs stratégiques de la recherche 2018-2023 et que ceux-ci incluent notamment la transformation du département recherche dans le but de se rapprocher du terrain pour permettre de lier la recherche à la formation. Les expert-e-s estiment donc que le système qualité de la HEP-BEJUNE lui permet d'identifier ses lacunes et de chercher à les corriger. Il salue un management de la recherche par la qualité. Ce type de management et les recommandations liées aux standards 2.2 et 2.3 représentent un potentiel d'amélioration pour une haute école plus réactive. Le groupe d'expert-e-s encourage la HEP-BEJUNE à les suivre et suggère de continuer à actualiser le système d'assurance qualité pour un recherche au plus près de la pratique professionnelle.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 3.1 comme entièrement atteint.

Standard 3.2 : Le système d'assurance de la qualité prévoit l'évaluation périodique des activités d'enseignement et de recherche, des prestations de services et des résultats obtenus dans ces domaines.

Description et analyse

La HEP-BEJUNE définit six processus majeurs pour ses évaluations : conduite, formation, recherche, médiathèques, publications, ressources et supports. Chaque processus est l'objet d'une analyse SWOT périodique. Les pistes d'amélioration sont assemblées dans un document qui en permet le suivi. En plus de ces évaluations, l'institution, comme toutes les hautes écoles pédagogiques en Suisse, soumet ses programmes de formation à une évaluation par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Pour couvrir les activités mentionnées dans le standard, la HEP-BEJUNE prévoit, selon son rapport d'autoévaluation, les évaluations suivantes.

Pour le processus majeur « formation » :

- l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s qui est proposée à la fin de chaque cours (les nouveaux cours sont systématiquement évalués, ceux existants sont évalués périodiquement) ;
- l'évaluation de fin de formation est proposée en fin de parcours afin d'obtenir des informations sur l'ensemble du curriculum suivi ;
- les rencontres avec les délégué-e-s des étudiant-e-s offrent un espace d'échange régulier entre le corps étudiant et les responsables de filière ;
- un rapport d'activité annuel élaboré par le personnel académique permet aux responsables de recevoir des informations quant aux prestations proposées ;
- les informations issues de ces dispositifs sont restituées au personnel académique, soit dans le cadre des Collèges des formatrices et des formateurs, soit dans le cadre des entretiens annuels du personnel académique.

Pour le processus majeur « recherche », une commission « Recherche et Développement » évalue les projets de recherche à trois étapes du processus : lors de la soumission, à mi-chemin et à la clôture du projet. Six indicateurs mesurent notamment « la qualité des produits scientifiques » ou encore « le respect de la durée des activités de recherche ». La fréquence de mesure est annuelle. La satisfaction des bénéficiaires est également évaluée. Les résultats des évaluations de la recherche sont publiés dans un rapport annuel.

Pour les processus liés aux prestations de services, au niveau de l'évaluation des prestations des médiathèques, une enquête de mesure de la satisfaction des bénéficiaires est réalisée tous les deux ans. Celle-ci se déroule sous la forme d'un questionnaire en ligne. Le focus est mis sur le degré de satisfaction des services des médiathèques, sur l'utilisation de leurs ressources (locaux compris) ainsi que sur la communication et les horaires d'ouverture. Au niveau de l'évaluation des prestations des publications, divers outils sont exploités (récolte de la satisfaction des bénéficiaires, suivi des ventes et satisfaction des auteur-e-s).

Les expert-e-s ont pu entendre que les évaluations par les étudiant-e-s permettent la modification des contenus des cours et que les résultats sont thématiques dans les évaluations annuelles. Il semble y avoir une culture de la transparence dans la manière d'évaluer et une communication sur les résultats et adaptations qui font suite aux évaluations. Pour le bilan de fin de formation, les étudiant-e-s peuvent donner leur adresse e-mail privée pour avoir un retour une fois leurs études terminées.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s estime que les évaluations par le biais de l'analyse SWOT des processus majeurs couvrent les activités d'enseignement (processus formation), et de recherche (processus recherche) et les prestations de services (processus médiathèques et processus publications).

Toutefois, il pourrait être intéressant de regrouper la documentation qualité propre à chacun des processus, de communiquer davantage sur l'articulation entre les processus, mais aussi de valoriser les évolutions concrètes envisagées et/ou mises en œuvre suite aux dispositifs d'évaluation.

Pour exemple, concernant le processus Recherche, il serait intéressant de pouvoir disposer d'une vision d'ensemble de la démarche qualité, en regroupant les informations situées dans les fiches processus (buts, parties prenantes, etc.), dans le tableau de bord (indicateurs) et celles résultant de l'analyse SWOT (pistes d'amélioration/actions et responsabilités). Cette vue globale est difficile à obtenir à ce stade, en raison de la quantité de documents à disposition. Il s'agirait également de mettre en exergue les résultats obtenus suite à l'évaluation périodique de ce processus, en termes d'amélioration.

D'autre part, l'articulation entre les activités menées au sein du département recherche et du département publications pourrait être clarifiée, y compris au niveau de leurs évaluations respectives et de leurs effets sur la qualité des prestations offertes, ceci afin de fluidifier la communication et de limiter les possibles distorsions, pertes ou répétitions d'informations.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 3.2 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de simplifier l'articulation entre les activités menées au sein du département recherche et du département publications, y compris au niveau de leurs évaluations respectives et de leurs effets sur la qualité des prestations offertes.

Standard 3.3. : Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer du respect des principes et des objectifs liés à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.
--

Description et analyse

La HEP-BEJUNE a construit son système de formation sur les principes du processus de Bologne et dans le respect du guide d'utilisation des ECTS. De plus, l'obtention de reconnaissances CDIP pour les formations initiales est synonyme de respect des principes et objectifs de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. La HEP-BEJUNE participe au programme Erasmus+ et dispose depuis mi-2019 d'un poste de délégué à la mobilité.

Les expert-e-s ont pu entendre des exemples de mobilité durant la visite sur place. Il existe notamment pour les étudiant-e-s en formation primaire des stages obligatoires pour l'obtention des crédits de quatre semaines dans des classes suisse-alsaciennes pour découvrir le système, la culture, la pédagogie et la langue d'une autre région linguistique. Les enseignant-e-s ont aussi des possibilités d'échanges, par exemple en Allemagne. La HEP-BEJUNE a un partenariat avec une institution basée à Nice pour de la mobilité courte comme longue, s'adressant aux étudiant-e-s comme au personnel académique.

Pour assurer l'égalité des chances dans la mobilité lors des échanges avec la Suisse alsacienne, l'institution rembourse les transports des étudiant-e-s pour rendre la démarche plus abordable. De plus, la multiplication des partenariats avec d'autres institutions facilite cette mobilité, en ayant par exemple des partenaires géographiquement proches, comme à Berne.

Les expert-e-s ont pu remarquer durant les entretiens que les possibilités de mobilité internationale n'étaient pas connues de l'ensemble des membres de l'institution. Les étudiant-e-s n'ont pas connaissance d'une personne de contact pour cela. La communication sur la mobilité internationale pourrait être améliorée.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s considère que le système d'assurance qualité de la HEP-BEJUNE permet de s'assurer du respect des principes et objectifs liés à l'EEES, mais qu'il y a un potentiel d'amélioration de l'offre de mobilité et de la communication à ce sujet, notamment au niveau international.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 3.3 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de développer son offre de prestations en matière de mobilité étudiante, mais aussi de renforcer sa communication dans ce domaine. Il l'encourage, pour ce faire, à s'inspirer des bonnes pratiques sur les plans national et international.

Standard 3.4 : Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer du respect des critères d'admission, d'évaluation des prestations des étudiants et de délivrance des diplômes en fonction de la mission de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles. Les critères sont fixés, communiqués et appliqués de manière systématique, transparente et constante.

Description et analyse

Le règlement des études de la HEP-BEJUNE définit notamment les conditions générales d'admission et, pour chaque formation, le diplôme sur laquelle elle débouche, les conditions spécifiques d'admission, le contenu des études et leur fonctionnement.

L'évaluation des prestations des étudiant-e-s et la délivrance des diplômes sont définis dans la « Directive concernant l'évaluation dans le cadre des formations ». Le document précise que, pour chaque formation, il y a une documentation (plan d'études, plan de formation ou règlement spécifique) qui définit :

- la structure de la formation et l'agencement des unités de formation à suivre et à valider ;
- que l'unité de formation est une composante du plan d'études visant à développer des apprentissages et des compétences dont la durée et les objectifs sont déterminés ;
- que la validation du parcours de formation s'opère par l'attribution de crédits déterminés en référence au système ECTS ;
- que le nombre de crédits correspondant à chaque unité de formation est indiqué dans la documentation ou le règlement spécifique ;
- que chaque unité de formation liée à des crédits fait l'objet d'une évaluation certificative, isolément ou conjointement avec d'autres ;
- que la validation repose sur l'évaluation certificative et éventuellement sur d'autres critères à préciser aux étudiant-e-s inscrit-e-s à l'unité de formation ; et
- que le titre visé par la formation est obtenu lorsque l'ensemble des unités de formation ont été validées; le rectorat décide de l'émission des diplômes.

Sur son site internet, la HEP-BEJUNE communique pour chaque formation la durée des études et les crédits ECTS, la description de la formation, le lieu et les coûts de celle-ci, ainsi que les conditions d'admission. La validation des acquis de l'expérience est également précisée.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s confirme que le système d'assurance qualité de la HEP-BEJUNE permet de s'assurer du respect des critères d'admission, d'évaluation des prestations des étudiants et de délivrance des diplômes et que ces critères sont communiqués.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 3.4 comme entièrement atteint.

Domaine 4 : Ressources

Standard 4.1 : La haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles, avec sa collectivité responsable, présente les garanties suffisantes, en termes de personnel, d'infrastructures et de ressources financières pour réaliser ses objectifs stratégiques et assurer sa pérennité. La provenance, l'affectation et les conditions du financement sont transparentes.

Description et analyse

Le concordat intercantonal assure le financement de la HEP-BEJUNE ainsi qu'une participation des trois cantons signataires. Ces derniers mettent également à disposition les bâtiments. Le

concordat règle la provenance, l'affectation et les conditions du financement de l'institution.

Les ressources financières proviennent majoritairement des trois cantons. La clé de répartition se fait en fonction du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s. Elle est la suivante : Berne 25 %, Jura 25 % et Neuchâtel 50 %. Les financements externes proviennent notamment des frais d'inscription, des prestations de services, des formations continues, des projets liés à la recherche ou éventuellement de dons, ventes, etc.

La HEP-BEJUNE utilise les bâtiments mis à disposition par les cantons à Bienne et à La Chaux-de-Fonds et elle loue ses locaux à Delémont, bâtiment partagé avec la HES-SO.

Le groupe d'expert-e-s a pu remarquer que les processus liés aux ressources semblent bien fonctionner, qu'il y a beaucoup de contacts entre les personnes et les sites et que ces processus sont connus et mis à disposition dans le domaine du personnel, des infrastructures et des ressources financières.

Les expert-e-s n'ont pas entendu de critiques importantes sur les ressources à disposition de la HEP-BEJUNE. Ils ont toutefois pu constater que l'institution fonctionne sur un budget constant, expliqué par un nombre d'inscriptions stable. Cela est donc difficilement compatible avec des objectifs de développement, notamment au niveau de la recherche.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s estime que la HEP-BEJUNE a connu une évolution remarquable pour arriver à mettre en place une institution sur trois sites. Et cela semble être une des forces de la haute école. Il a pu constater que le fonctionnement entre les processus liés à la gestion du personnel, des ressources financières et des infrastructures et les processus de support fonctionne bien et que les ressources allouées sont généralement suffisantes, mais que le budget constant de la HEP-BEJUNE est un facteur limitant pour l'atteinte de ses objectifs de développement.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 4.1 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de mener une réflexion et une discussion sur le réalisme de ses objectifs de développement en rapport avec le budget qui lui est alloué.

Standard 4.2 : Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer de la qualification de l'ensemble du personnel de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles conformément à son type et à ses caractéristiques spécifiques et prévoit à cette fin son évaluation périodique.

Description et analyse

La HEP-BEJUNE dispose de deux règlements pour son personnel. Un régit les droits et obligations du personnel académique, l'autre ceux du personnel administratif et technique.

Le règlement pour le personnel académique définit les statuts en lien avec la typologie des hautes écoles suisses (professeur-e HEP, chargé-e d'enseignement, chargé-e de cours, collaborateur ou collaboratrice scientifique, enseignant-e, chargé-e de recherche, assistant-e, professeur-e invité-e). Les qualifications requises et les cahiers des charges génériques figurent dans le règlement.

Pour le personnel administratif et technique, des cahiers des charges existent pour chaque fonction. Ils sont adaptés aux exigences du poste et aux tâches demandées. Ces cahiers des charges sont utilisés pour les mises au concours.

La HEP-BEJUNE a défini des processus pour les activités suivantes liées aux ressources humaines :

- planification des besoins en personnel académique ou administratif et technique ;
- recrutement du personnel ;
- engagement du personnel ;
- gestion du personnel et des tâches administratives y relatives ;
- gestion des apprenti-e-s et stagiaires (recrutement) ;
- gestion des entretiens d'évaluation annuels du personnel académique et du personnel administratif et technique ;
- gestion des compétences et suivi du développement professionnel des collaborateurs et des collaboratrices ;
- gestion des départs.

Ces processus qui couvrent l'ensemble des activités liées aux ressources humaines sont actuellement en cours de numérisation ; ceux déjà existants sont disponibles sur QM-Pilot.

Le groupe d'expert-e-s peut confirmer, suite aux entretiens, que les cadres de l'institution rencontrent l'ensemble du personnel lors des entretiens annuels. L'ensemble du personnel d'encadrement, y compris celui du rectorat, a suivi un séminaire, il y a trois ans, sur la distinction entre les différents types d'entretiens (périodiques ou personnels). Depuis, outre des entretiens annuels, des entretiens personnels peuvent être mis en place en cours d'année pour aborder d'éventuels problèmes. Des solutions ont également été réfléchies pour le cas de situations particulières. Par exemple, lorsqu'un membre du personnel est actif dans plusieurs filières, l'entretien annuel se fait en présence d'un-e représentant-e de chaque filière concernée. Les expert-e-s estiment que les entretiens annuels semblent être un bon outil de valorisation du personnel, d'après les retours obtenus lors de la visite.

La HEP-BEJUNE a mis en place un système de grille des compétences permettant de valoriser les compétences non certifiées des collaborateurs et collaboratrices. Celles-ci ont été élaborées à l'interne et sont, dans le cas du personnel administratif et technique, basées sur le formulaire de l'entretien annuel. Les expert-e-s constatent que ces grilles de compétences sont au tout début de leur mise en place et qu'il manque peut-être encore de projections à moyen terme sur cette gestion des compétences. Ils suggèrent de clarifier et communiquer le but et l'objectif de ces grilles.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s a pu constater que le système d'assurance qualité permet d'assurer à la HEP-BEJUNE que les processus liés aux ressources humaines (recrutement et évaluation du personnel) utilisent les règlements à disposition (règlement du personnel académique et règlement du personnel administratif et technique) et permet ainsi d'assurer de la qualification de l'ensemble du personnel en vérifiant les qualifications et la cohérence des cahiers des charges.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 4.2 comme entièrement atteint.

Standard 4.3 : Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer que la haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles soutient le développement de carrière de l'ensemble du personnel, en particulier de la relève scientifique.

Description et analyse

La stratégie institutionnelle de la HEP-BEJUNE contient plusieurs éléments relatifs au développement de carrière de son personnel académique, administratif et technique. Pour s'aligner sur les objectifs définis dans la stratégie, l'institution compte sur des règlements

définissant la manière de les réaliser. Il s'agit du règlement sur le statut du personnel, du règlement sur le statut du personnel académique et de la directive concernant la formation, le perfectionnement et le soutien du développement professionnel suivi par le personnel administratif et technique. Ces documents définissent notamment le type de formations que le personnel peut suivre.

Le groupe d'expert-e-s a pu entendre qu'il existe, au sein de la HEP-BEJUNE, une vraie politique de la formation continue. Celle-ci est connue et appliquée. Il a pu remarquer une réelle ouverture à se former tout au long de sa carrière, en interne comme en externe. L'institution propose plusieurs formations pour son personnel et en planifie plusieurs qui seront mises à disposition. Le personnel sait comment accéder aux formations et a la possibilité de les demander lors des entretiens annuels.

Au niveau de la relève scientifique, la HEP-BEJUNE est, selon les propos tenus lors des entretiens, ouverte à la discussion pour faire évoluer une carrière. Sur le plan académique, le ou la doctorant-e est accompagné-e par un directeur ou une directrice de recherche. Les évolutions de carrière, suite à l'obtention d'un doctorat notamment, relèvent du rectorat. De plus, de nombreux efforts sont faits pour permettre à des étudiant-e-s de participer à des projets de recherche en lien avec leurs mémoires, afin de les préparer à d'éventuelles carrières scientifiques.

Le groupe d'expert-e-s a pu entendre que les ressources humaines ont mis en place un nouveau règlement pour favoriser la relève scientifique. Celui-ci rend la formation doctorale possible pour les formateurs et formatrices, moyennant des congés, par exemple. Il ne semble toutefois pas y avoir de stratégie en place pour la relève.

Les expert-e-s tiennent à attirer l'attention de la HEP-BEJUNE sur la charge de travail du personnel, qui est un frein à sa formation. Il a été entendu lors de plusieurs entretiens que le temps informel manquait et que celui-ci est un élément de la formation permanente du personnel par le biais des échanges, des réflexions, de la préparation, de la lecture, de l'accès aux médiathèques, etc. Le groupe d'expert-e-s suggère à l'institution d'évaluer la situation du personnel à ce propos après la pandémie, car il est clair que la distance apportée par celle-ci diminue drastiquement les possibilités d'échanges informels.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s estime que la HEP-BEJUNE offre beaucoup de possibilités de développement de carrière et que celles-ci sont connues et utilisées par les employé-e-s. Il considère toutefois qu'il manque une stratégie institutionnelle sur la relève et que la question de la relève scientifique ne semble pas encore faire l'objet d'une réflexion très avancée.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 4.3 comme largement atteint.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de développer une stratégie institutionnelle pour sa relève scientifique.

Domaine 5 : Communication interne et externe

Standard 5.1 : La haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles rend publique sa stratégie d'assurance de la qualité et s'assure que les dispositions correspondant aux processus d'assurance de la qualité ainsi que leurs résultats sont connus du personnel, des étudiants et, le cas échéant, des parties prenantes externes.

Description et analyse

La rubrique « Qui sommes-nous ? » du site internet de la HEP-BEJUNE contient une page « Amélioration continue » ainsi qu'une page « Accréditation institutionnelle ». La première permet d'accéder à la stratégie d'assurance qualité, au concept d'amélioration continue, à la description du système d'assurance qualité, à une explication de la double certification ISO, ainsi qu'à un formulaire en ligne permettant de faire des propositions d'améliorations. La deuxième explique l'accréditation institutionnelle, les étapes du processus ainsi que l'organisation de celui-ci au sein de l'institution.

Pour que cela soit connu du personnel, des étudiant-e-s et des parties prenantes, la HEP-BEJUNE utilise divers canaux de communication active. L'institution a notamment communiqué en interne et en externe sur la démarche qualité ou l'accréditation par le biais de communiqués, newsletters, courriels, capsules vidéo, séminaires, etc. De plus, elle prépare une brochure sur la qualité pour permettre une vulgarisation de la thématique afin d'expliquer au plus grand nombre la démarche qualité.

Les responsabilités de la communication relative aux améliorations apportées suite aux démarches qualité et aux résultats de ces dernières sont partagées. Le service de l'amélioration continue coordonne et pilote le fonctionnement de la communication. Il le fait en étroite collaboration avec le service de la communication ainsi qu'avec les responsables de processus.

Le groupe d'expert-e-s a constaté un nombre important de canaux d'information liés aux différentes démarches qualité. Il s'est posé la question de savoir si cette abondance ne pouvait pas entraîner le risque d'une perte d'intérêt autour de la thématique. Il a été entendu que les outils choisis découlent d'un constat apparu lors des différentes démarches d'évaluation de l'institution ; il est apparu, en effet, un besoin de mieux expliciter les choses et par le biais de différents canaux. L'institution estime ainsi qu'il y a des informations régulières, sans qu'elles deviennent indigestes.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s constate que la HEP-BEJUNE communique publiquement son concept d'amélioration continue, son système et sa stratégie d'assurance qualité. Elle met en place des moyens pour que ces résultats soient connus de l'ensemble de la communauté de l'institution.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 5.1 comme entièrement atteint.

Standard 5.2 : La haute école ou l'autre institution du domaine des hautes écoles publie régulièrement une information objective sur les activités, les programmes d'études et les diplômes qu'elle offre.

Description et analyse

Comme déjà vu au standard 3.4, la HEP-BEJUNE communique sur son site internet de nombreuses informations sur ses formations et autres activités ainsi que sur les titres qu'elle décerne. Les nouveaux cursus font l'objet de dépliants promotionnels additionnels. Le service communication de l'institution gère cela et collabore avec le rectorat, les filières, les départements et les services.

La HEP-BEJUNE publie également tous les deux ans un rapport à l'intention des parties prenantes et est active sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter et YouTube), où elle propose du contenu environ une fois par semaine. Le département publications publie deux fois par an la revue scientifique et professionnelle « Enjeux pédagogiques ». Celle-ci est en libre accès en ligne et envoyée gratuitement aux établissements scolaires des trois cantons.

Le contact avec les établissements scolaires se fait également par le biais de messages envoyés aux directions avec une demande de diffusion à l'interne. Si des demandes viennent des écoles, une présentation sur place peut être proposée. De plus, la HEP-BEJUNE organise des séances d'information dans les institutions du secondaire supérieur de l'espace BEJUNE pour être en contact avec de potentiel-le-s candidat-e-s, mais également à l'Université de Neuchâtel ou dans les offices d'orientation professionnelle.

Il a été dit lors des entretiens que pour évaluer l'impact de sa communication, la HEP-BEJUNE observe notamment les reprises dans les médias. Cette observation des médias par l'intermédiaire de l'Argus de la presse permet à la HEP-BEJUNE d'ajuster sa communication envers le grand public. De plus, le service de la communication observe l'audience des publications mises en ligne (nombre d'utilisateurs, de sessions et de pages vues, etc. sur le site internet ; évolution du nombre d'abonné-e-s sur les réseaux sociaux) dans le but d'évaluer l'utilité ou le besoin de reprendre ou modifier l'information. Conformément à son concept de communication, la HEP-BEJUNE mène des enquêtes de satisfaction (par exemple, choix des objets promotionnels, journal interne du personnel, etc.). Le groupe d'expert-e-s pense que l'institution manque toutefois d'outils pour connaître l'impact de sa communication externe, notamment dans le but de savoir si les publics cibles sont touchés. Il suggère de développer la stratégie de communication en ce sens.

Les expert-e-s ont pu constater que la HEP-BEJUNE ne publie qu'en français, même pour les thématiques susceptibles d'intéresser des personnes souhaitant s'informer en anglais ou en allemand, comme pour les questions en lien avec la mobilité, les cursus bilingues et l'obtention de fonds pour la recherche. L'institution indique que pour pouvoir communiquer et publier dans d'autres langues, il faut des compétences et des ressources, pour finalement un impact minime.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s estime que la HEP-BEJUNE met à disposition des informations en ligne et imprimées et que celles-ci sont compréhensibles et bien structurées. Il est d'avis que cela couvre les besoins du standard.

Le groupe d'expert-e-s évalue le standard 5.2 comme entièrement atteint.

5 Appréciation globale et profil des forces et faiblesses du système d'assurance de la qualité

Forces

- Le travail poussé et sur un mode participatif intense avec une partie prenante importante d'une grande partie des acteurs et actrices.
- Le soin apporté à l'élaboration d'outils spécifiques.
- Le travail de fédération de toutes les parties prenantes mené par le service d'amélioration continue, qui s'est investi auprès de chaque corps présent au sein de la formation.
- La posture d'exigence bienveillante de la direction de l'institution.
- Le travail qui a amené une cohésion et un développement de l'identité commune à toutes et tous, que ce soit le personnel administratif et technique ou le personnel académique, sans oublier les étudiant-e-s.
- Une remise en question positive dans l'objectif du mieux-faire.
- Les efforts des huit dernières années sont salués et l'évolution vers une institution plus « compacte » et recentrée est visible.
- Le changement de gouvernance, qui a permis le dialogue et un avancement dans le développement de la HEP.

- La qualité occupe une place centrale dans le pilotage et dans le quotidien des collaboratrices et collaborateurs, avec ce souci de bien faire. Cela se ressentait déjà dans le rapport d'autoévaluation et cela est devenu plus concret et plus incarné au moment des entretiens.

Points d'amélioration

- La complexité perçue parfois dans le rapport d'autoévaluation amène le groupe d'expert-e-s à rendre attentive l'institution sur les moyens et la manière de réduire cette complexité. Réfléchir en permanence à l'équilibre entre les investissements de l'institution et de ses membres et les bénéfices qu'ils et elles peuvent attendre de la démarche ne peut qu'être bénéfique.
- Le groupe d'expert-e-s a vu des possibilités d'amélioration dans différentes thématiques, comme l'égalité des chances, la durabilité et la mobilité. L'engagement des trois délégué-e-s montre l'intérêt porté à ces thématiques et les développements qui devraient en découler.

Appréciation globale

En conclusion, le groupe d'expert-e-s reconnaît que la HEP-BEJUNE a mis en place un système d'assurance qualité qui lui permet de remplir les objectifs qu'elle se fixe. De manière générale, l'institution est à l'écoute des parties prenantes et offre un cadre apprécié par l'ensemble de sa communauté. Ce n'est pas pour autant que la HEP-BEJUNE se repose sur ses acquis : en effet, la haute école cherche à s'améliorer en permanence en évaluant ses activités et ses résultats.

6 Recommandations pour le développement futur du système d'assurance de la qualité

Ce chapitre reprend les recommandations par standard de qualité qui ont été données comme conclusion des analyses au chapitre 4. Les conditions sont listées au chapitre 7. Le groupe d'expert-e-s tient à attirer l'attention de la HEP-BEJUNE sur l'importance de tenir également compte des pistes de développement qui figurent dans le rapport d'autoévaluation. Il estime que celles-ci résultent d'un travail de qualité et qu'elles permettent un développement qualitatif de l'institution.

Standard 1.2

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de ne pas surformaliser l'approche qualité en favorisant les explications, afin de mieux faire comprendre aux parties prenantes les articulations entre la stratégie institutionnelle, le concordat et la stratégie d'assurance qualité.

Standard 1.3

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de mettre en place un moyen efficace pour impliquer les parties prenantes du terrain dans le développement du système d'assurance qualité.

Standard 2.1

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de s'assurer, au travers de son système d'assurance qualité, de la cohérence entre les objectifs de développement de l'institution et le budget qui lui est alloué, en particulier sur des thématiques relevant d'enjeux sociétaux majeurs (par exemple, diversité, durabilité, égalité, etc.).

Standard 2.2

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE d'évaluer les bonnes pratiques internationales pour prévoir les défis à venir.

Standard 2.3

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de mettre en place un système de suivi des demandes provenant des acteurs et actrices du terrain.

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE d'impliquer les étudiant-e-s dès le début du processus de création de nouveaux programmes.

Standard 3.2

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de simplifier l'articulation entre les activités menées au sein du département recherche et du département publications, y compris au niveau de leurs évaluations respectives et de leurs effets sur la qualité des prestations offertes.

Standard 3.3

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de développer son offre de prestations en matière de mobilité étudiante, mais aussi de renforcer sa communication dans ce domaine. Il l'encourage, pour ce faire, à s'inspirer des bonnes pratiques sur les plans national et international.

Standard 4.1

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de mener une réflexion et une discussion sur le réalisme de ses objectifs de développement en rapport avec le budget qui lui est alloué.

Standard 4.3

Le groupe d'expert-e-s recommande à la HEP-BEJUNE de développer une stratégie institutionnelle pour sa relève scientifique.

7 Recommandation d'accréditation du groupe d'expert-e-s

Sur la base du rapport d'autoévaluation de la HEP-BEJUNE du 27 novembre 2020 et de la visite sur place (en ligne) qui s'est déroulée du 30 au 31 mars 2021, le groupe d'expert-e-s propose à l'intention de l'agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité AAQ de prononcer l'accréditation de la HEP-BEJUNE avec les conditions suivantes :

Standard 2.4

Condition 1 : La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de la durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité.

Standard 2.5

Condition 2 : La HEP-BEJUNE intègre davantage les thématiques de l'égalité (dans toutes ses formes) dans le système d'assurance qualité.



Le groupe d'expert-e-s estime que la nature de ces conditions devrait permettre leur réalisation dans un délai de 18 mois et que la vérification peut s'effectuer sur dossier.



Section D

Prise de position de la HEP-BEJUNE

6 juillet 2021



Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



Rectorat
Route de Moutier 14
2800 Delémont
SUISSE

T 032 886 99 01
rektorat@hep-bejune.ch
www.hep-bejune.ch

Agence suisse d'accréditation et d'assurance
qualité
Monsieur Christoph Grolimund
Directeur
Effingerstrasse 15
Case postale
3001 Berne

N/réf. : MZ/fr

Delémont, le 6 juillet 2021

Objet : Prise de position de la Haute École Pédagogique BEJUNE sur le rapport d'évaluation externe

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous remettre la prise de position de la Haute École Pédagogique BEJUNE suite à l'envoi du rapport des expert·e·s du 25 juin et à la proposition d'accréditation de l'AAQ du 29 juin 2021.

En préambule, nous tenons à exprimer à votre agence ainsi qu'à ses représentants, MM. Feuz et von Steiger, notre sincère gratitude pour l'excellente conduite de notre procédure d'accréditation institutionnelle. L'écoute, la prise en compte de la spécificité de notre institution et la disponibilité qui ont prévalu tout au long du processus ont permis à la HEP-BEJUNE de vivre chacune des phases de l'évaluation externe dans des conditions optimales.

Nos plus vifs remerciements vont également au groupe d'expert·e·s pour sa bienveillance, la qualité des échanges durant les audits à distance des 30 et 31 mars 2021, ses analyses et son rapport offrant des pistes judicieuses pour le développement de notre système d'assurance qualité.

C'est avec satisfaction que nous notons que le groupe d'expert·e·s évalue la grande majorité des standards relatifs à la HEP-BEJUNE comme entièrement (7) ou largement atteints (9).

Nous relevons également avec plaisir le jugement positif porté sur les dispositifs centraux de notre démarche d'amélioration continue. Le groupe d'expert·e·s souligne en outre que la qualité est au cœur de la gestion et de la vie quotidienne du personnel. Il mentionne également comme points forts la collaboration étendue et participative avec les parties prenantes ; le soin apporté au développement d'outils spécifiques ; l'attitude appréciative et exigeante de la direction de la haute école et l'identité commune tangible de tous les membres de la HEP-BEJUNE, y compris les étudiant·e·s.

Au terme de son rapport, le groupe d'expert-e-s émet une série de recommandations que nous jugeons pertinentes. Nous en ferons un examen attentif afin de les mettre en œuvre de la façon la plus appropriée possible pour notre institution.

Ceci étant, le groupe d'expert-e-s propose deux conditions à l'accréditation, que votre agence fait siennes. Celles-ci nous paraissent fondées et justifiées dans la mesure où elles vont contribuer à renforcer l'assise des dispositifs relatifs à la durabilité et à l'égalité des chances dans notre système d'assurance qualité. En effet, comme le mentionne le groupe d'expert-e-s, les éléments mis en place pour les standards 2.4 et 2.5 sont récents et nécessitent d'être concrétisés alors même qu'ils disposent d'un potentiel de développement important. Dans ce sens, la HEP-BEJUNE n'a pas attendu le rapport d'évaluation externe pour se mettre à la tâche. En effet, depuis la visite du groupe d'expert-e-s, différentes actions ont été entreprises dans ces deux domaines, telles que la mise en œuvre du « Plan d'action 2021-2024 – Égalité des chances et diversité » et la tenue d'une enquête sur les habitudes et les pratiques des collaboratrices et des collaborateurs en matière de durabilité.

Nous nous permettons toutefois d'apporter une précision quant à la formulation du constat relatif à la condition 1. Ainsi, en page B4 du rapport, il est mentionné :

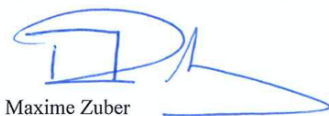
« Les expert-e-s estiment le fait de concevoir la durabilité comme quelque chose de transversal comme positif, mais, selon eux ou elles, ceci n'est pas incompatible avec son intégration dans le système d'assurance qualité ; ce qui manque encore actuellement. »

Cette affirmation laisse supposer que la durabilité n'est pas intégrée dans le système d'assurance qualité de la HEP-BEJUNE, ce qui n'est pas conforme à la réalité. En effet, si la durabilité ne fait effectivement pas l'objet d'un processus spécifique du système d'assurance qualité, l'ensemble des procédures et des pratiques pour documenter et améliorer la durabilité de la HEP est bel et bien intégré dans le processus « 1.2 Conduite opérationnelle » sous l'activité « 1.2.7 Promotion du développement durable ». Il en va de même pour le standard 2.5, qui est intégré sous l'activité « 1.2.6 Promotion de l'égalité des chances ».

En espérant que les observations ci-dessus puissent être prises en compte, nous nous engageons par la présente à remplir les conditions dans le délai proposé de 18 mois à compter de la date de décision d'accréditation.

Tout en vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Rectorat de la HEP-BEJUNE



Maxime Zuber
Recteur

AAQ
Effingerstrasse 15
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

